

Supported by:



based on a decision of the German Bundestag



SGP The GEF Small Grants Programme



Empowered lives. Resilient nations.

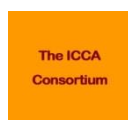
PROJET DE RENFORCEMENT DU CONSORTIUM APAC MAROC RENFCAM

Renforcement de la stratégie d'action du Consortium APAC Maroc à l'aide de leviers d'action multiples engageant un plaidoyer efficace, la création du registre national des APAC et le développement de la politique « Genre » du réseau.

Titre du rapport

Les femmes au cœur de la résilience des Territoires de Vie

Elaboré par : Najwa Es-siari, Consultante



« Il n'est pas de stratégie de développement plus bénéfique pour une société considérée globalement – hommes et femmes ensemble - que celle dont les femmes sont les actrices principales. » -
Kofi Annan ancien Secrétaire Général des Nations Unies

L'essentiel sur les femmes dans les territoires de vie

Amorce du dialogue avec les femmes des Territoires de Vie pour

- Etablir un état des lieux général de la situation des femmes rurales et comprendre à travers des études de cas, leur lien au territoire et à leur mode de vie, leurs rôles, responsabilités au sein de leurs communautés et place dans la gouvernance de la conservation ;
 - Réaliser un tour d'horizon des difficultés, obstacles et opportunités pour l'émancipation et l'autonomisation économique des femmes dans les sociétés nomades et semi-nomades ;
- Mettre en valeur les connaissances traditionnelles des femmes à travers un exemple : le recueil des savoirs des femmes en médecine traditionnelle ;
 - Documenter les réalisations, perspectives et politique genre du CAM ;
 - Sortir avec des recommandations et de véritables stratégies de réponse ;
 - Définir les grands axes d'un programme Genre du CAM (projet complet).

Projet transversal APAC pensé par le CAM et porté par l'AESVT
Résultats du projet / Politique Genre (3.1) et Diagnostic de la situation (3.2)

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Abréviations et acronymes | 5 |
| I. Introduction | 6 |
| II. Enoncé du problème.. | 8 |
| III. Diagnostic de la situation..... | 9 |
| III.1 Cadre juridique pour l'égalité au Maroc..... | 9 |
| III.2 Les femmes rurales : un potentiel humain important à ne pas négliger | 9 |
| IV. Etudes des cas. | 11 |
| Etude cas 1. Les Femmes nomades, regard sur ces éternelles voyageuses. | 11 |
| Etude de cas 2. Transhumance et rites sacrificiels. Partage sexué des activités rituelles dans les tribus de Gheghaya et d'Iouriken. Gardiennes de la vie, gardiens de la propriété. | 16 |
| Etude de cas 3 : Terres Soulaliyates. Les droits des femmes consacrés par la cour de cassation..... | 20 |
| Etude de cas 4. Quand des femmes rurales sont à l'origine d'une réelle dynamique locale ; Cas des femmes du territoire de Vie de la Zaouiat Ahansal..... | 22 |
| Etude de cas 5 et 6 : Conquête de l'espace public en quête d'autonomie et portraits de femmes rurales des communautés APAC du Haut Atlas Central. | 24 |
| Conclusion..... | 27 |
| V. Exemples de savoirs traditionnels de femmes gardiennes de la biodiversité : recueil des savoirs des femmes des territoires de vie du Haut Atlas en médecine traditionnelle..... | 28 |
| V.1 Introduction..... | 28 |
| V.1.a Présentation du contexte général | 28 |
| V.1.b Femmes, savoirs traditionnels et complexité culturelle..... | 28 |
| V.1.c La filière des PAM au Maroc, une opportunité de développement pour les APAC territoires de Vie | 29 |
| V.1.d La médecine traditionnelle au Maroc, une doctrine millénaire..... | 31 |
| V.2 Etude sommaire sur les savoirs des femmes en médecine traditionnelle dans les APAC Territoire de Vie..... | 32 |
| V.2.1 Méthodologie | 32 |
| V.2.2 Principaux résultats des focus groupes | 33 |
| V.2.3 Conclusions et recommandations. | 38 |
| VI. Réalisations des ONG membres et politique Genre du CAM..... | 39 |
| VI.1 Introduction | 39 |
| VI.1.a Retour sur le concept de Genre | 39 |
| VI.1.b La dimension de genre : Un ingrédient clé pour le développement durable..... | 40 |
| VI.1.c Le genre ne se limite pas à une méthode que l'on applique sur le terrain. | 42 |
| VI.2 Etude sommaire des réalisations des ONG membres du CAM en matière d'intégration du Genre dans le processus de soutien aux APAC | 42 |
| VI.2.a Portée de l'étude..... | 42 |
| VI.2.b Démarche méthodologique | 43 |
| VI.2.c Résultats de la revue documentaire, de l'atelier Genre et des focus groupes..... | 44 |

| | |
|--|-----------|
| VII. Politique Genre du CAM..... | 53 |
| Préambule..... | 53 |
| Vision | 54 |
| Cadre de référence..... | 54 |
| Objectif de la politique Genre du CAM | 55 |
| Enoncé des engagements au titre de la politique Genre du CAM | 55 |
| Mise en œuvre et perspectives de la politique Genre du CAM..... | 56 |
| Champ d’application de la politique Genre | 57 |
| | |
| VIII. Enoncé d’une initiative commune sur le Genre du CAM..... | 58 |
| VIII.1 Contexte et justification | 58 |
| VIII.2 Portage et localisation de l’initiative commune du CAM sur le genre | 59 |
| VIII.3 Bénéficiaires..... | 59 |
| VIII.4 Approche | 59 |
| VIII.5 Objectifs de l’ICCG | 60 |
| VIII.6 Résultats et activités | 60 |
| | |
| Référence bibliographique..... | 61 |

Abréviations et acronymes

| | |
|-----------|--|
| APAC | Aires et Territoires de Patrimoine Autochtone et Communautaire |
| AP | Aires Protégées (en anglais PA/Protected Areas) |
| CAM | Consortium APAC Maroc |
| CCNUCC | Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique |
| CDB | Convention sur la Diversité Biologique |
| CND | Contribution Nationale Déterminée |
| CMSC/PNUE | Centre mondial de suivi de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (en anglais WCMC/UNEP) |
| COP | Conférence des Parties |
| FEM | Fond pour l'Environnement Mondial |
| GDRN | Gestion Durable des Ressources Naturelles |
| GRN | Gestion des Ressources Naturelles |
| ICCA GSI | Global Support Initiative for Indigenous Peoples and Community Conserved Territories and Areas |
| ICCG | Initiative commune du CAM sur le Genre |
| UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| OCB | Organisation Communautaire de Base |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PACL | Peuples Autochtones et Communautés Locales |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PDAP | Plan Directeur des Aires Protégées |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| PMAP/IUCN | Programme Mondial sur les Aires Protégées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| PMF FEM | Programme de Micro-financements du FEM |

Introduction

Les communautés locales et autochtones (CLA) du monde entier entretiennent une relation privilégiée et particulière avec leur territoire de Vie. Cette relation est au cœur de leur identité, de leur mode de vie ; pour ces communautés, le territoire représente un milieu de vie duquel découlent notamment la langue, la culture et l'économie. Sa remise en cause entraîne généralement des répercussions importantes.

Au regard des enjeux actuels du développement rural et dans le cadre de sa mission de soutien au territoire de Vie, le CAM est persuadé que la gestion durable des ressources de la biodiversité passe par l'intégration de la dimension genre dans la formulation, la planification et la mise en œuvre de stratégies et politiques publiques sensibles au Genre, qu'elles soient portées par les collectivités territoriales ou par les départements sectoriels et ce à tous échelons territoriaux.

Le postulat de départ est simple. Les femmes dans les communautés APAC - au même titre que les hommes - ont une relation inextricable et authentique avec la terre et avec les ressources naturelles. Les hommes et les femmes effectuent différentes tâches pour la production agricole et la sécurité alimentaire. En raison de ces rôles différents, ils détiennent des savoirs différents en relation avec l'utilisation de la biodiversité. Si la question est tranchée lorsqu'il s'agit des hommes, les sphères d'activités des femmes s'imbriquent et se chevauchent au point où il est difficile de faire la part du domestique et du productif. Comprendre cette différenciation entre hommes et femmes et surtout mieux cerner la complexité des responsabilités des femmes, sont nécessaires quand on aspire à des résultats durable en faveur de la santé, du bien-être humain et de l'environnement.

Grâce au financement de la Global Support Initiative à travers le PMF FEM, cette dimension a été une condition sine qua none dans la mise en œuvre des projets de terrain et ce depuis le démarrage de la GSI au Maroc en 2017. Le pari fût tout trouvé et l'intégration de la dimension genre dans tous les projets APAC financé par le PMF FEM eut un caractère obligatoire, avec l'ambition de promouvoir la bonne gouvernance et d'asseoir la durabilité des actions mises en œuvre dans les territoires de vie. C'est pourquoi, sept ans après la mise en œuvre de la GSI au Maroc, le CAM a souhaité faire le point sur son action en faveur de l'intégration de l'égalité des genres et étudier ce qu'il en est réellement afin de pouvoir apporter les réorientations et ajustements nécessaires.

Ce rapport se veut donc, sur la base d'une revue bibliographique, d'investigations auprès des ONG membres du CAM, de concertations à la base et de focus groupes avec les femmes, proposer un tour d'horizon des difficultés, obstacles et opportunités en faveur de la réelle émancipation et autonomisation économique des femmes gardiennes de la biodiversité. Il présente ensuite un aperçu général des activités réalisées par les ONG membres du CAM dans le cadre de la GSI, partant d'un état des lieux jusqu'aux grands résultats et succès enregistrés. En dernier lieu, il donnera quelques perspectives en vue de consolider les acquis, et au-delà des leçons apprises, identifiera les défis à relever et les opportunités à saisir.

II. Enoncé du problème. Égalité des genres dans les territoires de vie pour l'équité sociale dans la gouvernance et l'accès aux ressources naturelles.

La gouvernance des ressources naturelles fait référence aux normes, institutions et processus qui déterminent comment le pouvoir et les responsabilités sur les ressources naturelles sont exercés, comment les décisions sont prises et comment les personnes, y compris les femmes, les hommes, les jeunes dans les communautés locales et autochtones, participent à la gestion et profitent des ressources naturelles.

Partout dans le monde, les femmes et les hommes ont des rôles et des responsabilités, des connaissances et des expériences ainsi que des droits et des pouvoirs différents en matière de gouvernance des ressources naturelles. Dans la plupart des contextes, les femmes et les hommes bénéficient de niveaux différents d'accès et de contrôle sur ces ressources. Les diverses valeurs et priorités liées aux ressources naturelles entre les femmes et les hommes procurent des avantages distincts et vitaux pour les moyens de subsistance et les écosystèmes. Dans leurs rôles d'utilisatrices et de gestionnaires des ressources naturelles, les

femmes sont d'une importance cruciale pour fournir de la nourriture, de l'eau et des combustibles à leurs communautés et à leurs ménages. Elles stimulent l'innovation et démontrent des solutions coopératives, par exemple en utilisant les connaissances dans des processus formels et informels de gestion des ressources. Mais malgré leurs besoins, capacités et contributions uniques en matière de gestion des ressources naturelles, les femmes sont souvent exclues ou privées de leurs droits à l'heure de prendre des décisions sur les intrants, l'utilisation et la gestion des ressources.

L'égalité des genres est essentielle pour parvenir à l'équité sociale dans la gouvernance des ressources naturelles et la protection et la réalisation des droits humains. L'analyse des structures, des normes et des processus relatifs à la prise de décision constituant des obstacles structurels à la participation active des femmes, peut révéler les facteurs qui sous-tendent les inégalités entre les genres, mais aussi les obstacles à la réalisation des résultats de conservation.

En effet, une évaluation de la gouvernance efficace et sensible au genre peut non seulement mettre en évidence différentes inégalités et relations de pouvoir entre hommes et femmes, mais aussi permettre d'identifier les différences de vulnérabilité et de résilience au sein des groupes, qui déterminent, en fin de compte, la capacité à participer et à influencer la prise de décision.

Les femmes sont généralement confrontées à des obstacles sociaux, culturels, économiques et juridiques qui affectent la gouvernance équitable des ressources naturelles, ce qui signifie que leurs contributions uniques aux solutions de conservation risquent d'être perdues. Par exemple, malgré leur rôle prépondérant dans la gestion et l'utilisation des ressources en eau, les femmes restent sous représentées dans les processus de gouvernance de l'eau aux niveaux local, national et mondial.

Il est essentiel de souligner que les groupes ne sont pas homogènes, y compris dans les territoires de vie. D'autres facteurs sociaux, tels que l'âge et l'appartenance ethnique, se superposent aux questions de genre, faisant que certaines personnes ou groupes soient victimes de marginalisation et de discrimination à des degrés divers et de manière différente par rapport à d'autres.

Comprendre et lutter contre ces inégalités superposées dans la gouvernance des ressources naturelles est essentiel pour parvenir à une gouvernance inclusive et efficace des ressources naturelles qui, à son tour, conduira à de meilleurs résultats en matière de conservation et de moyens de subsistance pour tous et aussi d'autonomisation des femmes.

III. Diagnostic de la situation.

III.1 Cadre juridique pour l'égalité au Maroc.

ODD 5 Cible 5c 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

La constitution de 2011 a mis en place le principe de « l'égalité de tous devant la loi » et du « bannissement de la discrimination » à l'encontre de quiconque en raison du sexe, de la couleur ; des croyances, de la culture, de l'origine sociale, de la langue, du handicap ou de quelques circonstances personnelles que ce soit. Elle a par ailleurs instauré le fondement de l'égalité entre l'homme et la femme dans tous les domaines dans son article 19, qui repose sur le fait que l'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civile, politique, social, économique, culturel et environnemental, et ce selon les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Maroc, tout en respectant les dispositions de la constitution, des constantes du Pays et de ses lois.

La parité quant à elle a été instituée par la loi fondamentale du royaume, au niveau de l'article 19 qui stipule que « L'Etat œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes (...) » ; et aussi dans l'article 164 qui met en place l'Autorité Nationale chargée de la parité et de toutes les formes de discrimination « (...) créée en vertu de l'article 19 de la présente constitution, veille notamment au respect des droits des libertés prévues audit article sous réserve des attributions dévolues au conseil national des droits de l'homme ».

Mais force est de constater que la loi 76-14 relative à la création de l'Autorité Nationale chargée de la parité et de toutes les formes de discrimination, n'a été promulguée que le 21 septembre 2017 à la suite de son approbation par le parlement, soit trois ans après le dépôt du projet de loi et six ans après l'avènement de la constitution.

Il est important à préciser que les mouvements qui militent en faveur des droits de l'homme, en particulier des droits de femmes, trouvent que cette loi ne répond au sens et à l'esprit de la constitution pour l'instauration d'une véritable parité, puisque d'une part cette autorité va simplement formuler des avis, et d'autre part ne possède pas de pouvoir quasi-judiciable qui lui permette d'émettre des décisions. Nonobstant cet arsenal juridique constitutionnel et réglementaire, du chemin reste à parcourir en matière d'égalité en droits dans la vie sociale et professionnelle, et de parité entre hommes et femmes.

III.2 Les femmes rurales : un potentiel humain important à ne pas négliger

Les femmes rurales sont connues pour être combattives. Elles jouent un rôle socioéconomique important aussi bien dans la sphère domestique que communautaire. Elles travaillent dans l'ombre, le plus souvent dans l'exploitation familiale, sans aucune rémunération ni la moindre reconnaissance. En dépit des efforts déployés par l'Etat, leurs conditions de vie restent dures comparativement aux standards nationaux (urbain) et internationaux, impliquant de réels handicaps pour leur émancipation.

Situation de la femme rurale en chiffre. La population féminine rurale au Maroc est estimée en 2019 à 6,5 millions femmes, représentant presque la moitié de la population rurale (49,2%), selon le Haut-commissariat au plan (HCP)/ A propos de la femme rurale au Maroc », publiés à l’occasion de la journée internationale de la femme rurale. Elles recèlent ainsi un potentiel humain important, puisque 59,4% d’entre elles sont en âge d’activité (15-59 ans), contre 29,6% âgées de moins de 15 ans et 11% de 60 ans et plus.

En 2019, la population des femmes rurales d’âge fécond (15-49 ans) s’élève à 3,3 millions de personnes, alors qu’elles sont 6,2 millions en milieu urbain et 9,5 millions au niveau national. L’espérance de vie à la naissance des femmes rurales est estimée en 2019 à 75,3 ans contre 79,6 ans pour les femmes citadines et 78,2 ans pour les femmes en moyenne nationale.

En matière d’accès à l’éducation, le HCP relève qu’en dépit des avancées que la fille rurale a réalisées au niveau du primaire, son accès aux autres cycles de l’enseignement demeure encore limité, notant que son taux net de scolarisation au primaire a atteint, en 2017-2018, 101,55% contre 96,2% pour les filles urbaines, 98,5% pour les filles au niveau national et 102,54% pour les garçons ruraux. Cependant, son taux de préscolarisation était, pour la même année, de 25,4% contre 53,9% pour les filles en milieu urbain, 41,6% pour les filles au niveau national et 40,5% pour les garçons ruraux.

Au niveau du collège, le taux net de scolarisation des filles rurales était de 39,73% contre 80,15% pour les filles urbaines, 62,62% pour les filles à l’échelle nationale et 40,46% pour les garçons ruraux, fait ressortir la même source, ajoutant qu’au niveau du secondaire qualifiant, ce taux est de l’ordre de 12,48% contre 57,39% pour les filles urbaines, 38,1% pour les filles au niveau national et 19% pour les garçons ruraux.

Ces contre-performances sont dues, entre autres, à un très fort abandon scolaire des filles rurales, notamment au niveau du collège. En effet, leur taux d’abandon atteint 6,9% au primaire contre 4,7% pour les citadines, 1,7% pour les filles au niveau national et 5,4% pour les garçons ruraux. Au niveau du collège, ce taux est 4 fois plus important que celui des filles urbaines et deux fois plus que celui des filles à l’échelle nationale (16,8% contre 4,8% et 8% respectivement). Par ailleurs, la population féminine rurale comptait encore, en 2014, pas moins de 60% d’analphabètes contre 31% des citadines, soit du simple au double.

Sur le plan des services de santé, le HCP relève que si le taux de mortalité maternelle a été ramené, au niveau national, à 72,6 décès pour 100.000 naissances vivantes et à 44,6 décès en milieu urbain, son niveau demeure encore élevé en milieu rural, avec 111,1 décès, notant que la proportion des femmes rurales ayant bénéficié des soins prénatals qualifiés est de 79,6%, contre 95,6% des femmes citadines et 88,5% au niveau national.

La même source ajoute que 73,7% des accouchements en milieu rural sont effectués dans des établissements de santé, contre 96,0% en milieu urbain et 86,1% au niveau national, précisant que le taux d’utilisation d’une méthode contraceptive s’élève à 70,3% chez les femmes rurales, contre 71,1% chez les femmes urbaines.

Les études de cas présentées plus bas permettront de compléter ces éléments de diagnostic sur la situation des femmes rurales, et focaliseront particulièrement sur les femmes dans les communautés locales et autochtones pour ce qui a trait à la question de la gouvernance, de l’accès aux ressources et au foncier, de partage des rôles et responsabilités... Les études de cas ont également pour vocation de mettre la lumière sur certaines caractéristiques des femmes encore peu sinon pas prise en compte lors de la formulation des politiques publiques.

IV. Etudes des cas. Lien au territoire, rôles, responsabilités et place des femmes et des hommes au sein des Communautés Locales et Autochtones dans la gouvernance de la conservation

Selon le Consortium APAC Global, une approche 'GENRE' pour les territoires de vie est une façon de reconnaître et de valoriser au même titre, les rôles, les besoins et les intérêts des femmes et des hommes qui vivent et gèrent ces espaces. Elle permet notamment de renforcer la gouvernance, la gestion et la conservation des APAC, ainsi que les droits et le bien-être des communautés qui en dépendent.

A travers les études de cas et témoignages présentés ici - qui viennent compléter les éléments de diagnostic développés plus haut - il s'agit avec preuves à l'appui de mettre en lumière la réalité que les femmes sont les premiers acteurs à appliquer des pratiques de conservation de la nature et d'usage durable des ressources naturelles, à pourvoir la sécurité et la souveraineté alimentaire, la qualité de la vie de leurs familles et de leurs communautés, y compris les soins médicaux, et que le travail qu'elles entreprennent contribue de manière substantielle à maintenir vivantes les cultures et à nourrir l'évolution des connaissances traditionnelles et des compétences à gouverner et à gérer durablement les ressources naturelles.

Etude cas 1. Les Femmes nomades, regard sur ces éternelles voyageuses.

Comment vivent les sociétés nomades ? Quels sont les rêves des hommes, des femmes, des aînés, des jeunes ? Quelles sont leurs frustrations ? Où puisent-ils et elles la force de vivre dans ses conditions extrêmes de précarité ? Ce sont des questionnements essentiels car sur bien des aspects, la vie au sein de ces communautés demeure énigmatique. Ce qui en fait des oubliées « des politiques publiques ». A travers cette étude de cas, nous essayerons de lever le voile sur certains des aspects de la vie de ces sociétés mobiles dont le potentiel humain n'est pas à négliger, en particulier pour ce qui concerne les rôles de genre.

- **Les sociétés nomades au Maroc.**

Quatre bassins écologiques de transhumance sont différenciés au Maroc :

La zone des nomades chameliers du Sahara. Il s'agit d'une zone très étendue entre l'embouchure du Drâa et la frontière maroco-mauritanienne, qui est connue par l'importance de ses cheptels, surtout de camelins. Activité basée essentiellement sur de longs mouvements, le nomadisme est ici l'œuvre de grandes tribus : Rguibat, Ouled Dlim, Ouled Bousbaâ, Zerguïne, Ait Oussa, Tekna.... Outre l'élevage, ces tribus pratiquent un commerce transfrontalier et un artisanat sommaire.

Le Haut-Atlas et ses bordures constituent un espace traditionnellement exploité par de grandes confédérations de tribus : Aït Atta, Aït Yafelmane, Aït Sedrate, Glaoua, Ghojdama, Mgouna, Imaghrane, Aït Isha, Aït Sokhmane... Ces communautés, pratiquent la transhumance selon des itinéraires verticaux orientés Sud/Nord. En été, les troupeaux sont menés sur les agdals d'altitude, alors qu'en hiver, ils se rapprochent des oasis de piémont. La pratique de la mise en défens temporaire des parcours d'été (agdals) constitue la spécificité de cette aire. Les

tribus concernées par la transhumance ont développé une réglementation stricte qui préserve les droits de chaque éleveur, mais et surtout, assurent la protection de la nature contre la surexploitation des ressources.

Les transhumants des Hauts-Plateaux de l'Orientale. Eu égard à son relief de moyennes altitudes, à son aridité relative, la zone de l'Orientale forme un espace d'élevage à mouvements d'ampleur restreint. La transhumance se pratique entre jbel Grouz au sud et le Horst de Jerada au nord. Cette mobilité est essentiellement favorisée par la complémentarité des vastes faciès pastoraux steppiques dominés par l'alfa et l'armoïse. La confédération de tribus la plus imposante est celle de Beni-Guil avec ses multiples fractions, suivie par celle des Laâmour.

Le Moyen Atlas se caractérise par une régression dramatique de l'élevage mobile. La mainmise du colonisateur sur les terrains de parcours des Ayt Mgild, dans l'Azaghar (Beudet 1969) et la récente mise en culture de cette montagne notamment dans sa partie occidentale (El Hajeb, Azrou, Imouzzar, Ifrane, Guigou...) en y introduisant les céréales, le maraîchage, l'arboriculture fruitière..., l'élevage moderne intensif ou semi-intensif, a entraîné une sédentarisation accélérée. Le tourisme et l'armée ont aussi arraché à l'élevage une main-d'œuvre nécessaire à son maintien.

Appartenant à un ensemble culturel avec une identité forte, une histoire et des références communes ces sociétés nomades, ont dû affronter durant les vingt dernières années, de grandes modifications de leur cadre de vie, sécheresses successives, raréfaction du fourrage, réduction drastique de la taille des troupeaux, mutations multiples de la société marocaine avec la démocratisation de l'usage des véhicules, des téléphones portables, etc. Certains se sont sédentarisés et se livrent aujourd'hui à l'agriculture, mais d'autres - grands adeptes de ce mode de vie - continuent tant bien que mal de pratiquer la transhumance.

▪ **Relation entre le mode de vie mobile et la préservation de l'environnement.**

Nombre de chercheurs et d'études se sont penchés sur la question et cette relation n'est plus à démontrer. Le système de production basé sur le nomadisme a en effet largement prouvé son efficacité dans la gestion de la végétation éparse et de la fertilité réduite des sols secs asséchés, permettant aux pasteurs de s'adapter à un environnement hostile et imprévisible. On doit en effet au nomadisme toute une gamme de services et de produits particulièrement précieux, parmi lesquels la préservation de la biodiversité et des matières premières. Ils ont cette capacité à exploiter des milieux difficiles et contribuent au façonnage de paysages culturels en mettant en valeur de vastes étendues, arides, semi-arides, chaudes ou froides, où l'agriculture n'est tout simplement pas possible.

Dans les écosystèmes de montagnes de l'Atlas, malgré leur fragilité, les conditions naturelles se caractérisent par une très grande diversité. Le nomade, au vu de son expérience, adapte ses itinéraires de transhumance aux impératifs que lui imposent le relief et le climat. La recherche de la complémentarité des territoires et des finages est une forme intelligente d'adaptation à l'irrégularité des précipitations et des aléas. Il en résulte, pour chaque communauté, un finage, idéal composé de différents terroirs permettant l'exercice de ses activités, avec une relative stabilité saisonnière et annuelle. La recherche de cette complémentarité entre les sommets de montagne cléments et herbacés en été et les altitudes moyennes et basses à températures douces en hiver, oriente le mouvement du cheptel. Ce schéma donne à la végétation un moment de répit et de repos nécessaire à la régénération, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité.

- **Les rôles de Genre à travers le cas des Ait Atta de N’Kob.**

Originaires du Saghro, ces grands voyageurs, pratiquent toujours la transhumance à pied entre l’Atlas et le désert selon la tradition ancestrale de l’Agdal pastoral, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité. Vers la mi-mai, les Ait Atta de N’kob avec familles et troupeaux, quittent le Saghro, traversent la vallée du Dadès pour remonter les pentes du Haut Atlas central et on les retrouve dans l’Agdal Igourdane (une des APAC emblématique du HAC à gouvernance intertribale).

Notre collègue Soufiane M’Sou a accompagné ces nomades durant leur voyage, pendant le mois du ramadan qui plus est et nous livre des informations importantes sur ce mode de vie. « ... Dans leur quotidien, on retrouve tous les ingrédients du mode de vie nomade dans la manière dont ils tirent parti du moindre élément de leur environnement, faisant paître et s’occupant nuit et jour des troupeaux dont dépend leur survie, ramassant du bois de feu, utilisant les plantes sauvages pour la nourriture ou la pharmacopée. Pour ces voyageurs qui essaient à tout prix, de maintenir leur mode de vie pastoral, les choses ont bien changé depuis l’arrivée des routes, des véhicules, des écoles et d’activités plus génératrices de revenus.

Pourtant, les constituants du mode de vie pastoral sont encore rassemblés chez les Ait Atta : les tentes noires en peau de chèvre bien qu’elles commencent à être remplacées par des abris en pierre avec des toits en plastique, le troupeau et surtout cette terrible dépendance à la pluviométrie ».

Un tel mode de vie requiert des trésors d’ingéniosité. Même là où l’on pense que la végétation est maigre, pour eux elle dissimule une véritable abondance de ressources dont les femmes et les hommes ont une connaissance particulièrement fine.

Le partage des rôles et responsabilités entre hommes et femmes. Les jeunes des deux sexes constituent chez les Ait Atta, un élément fondamentale comme dans toute société nomade. Les garçons dès leur plus jeune âge (à partir de 10 ans), voient s’accroître leurs responsabilités dans les affaires de la famille et les petites filles dans les corvées domestiques. L’homme est responsable de la famille dont il assure la gestion exclusive des biens, l’approvisionnement du foyer et s’occupe de l’orientation générale des activités économiques. C’est toujours l’homme qui noue les alliances et les autres formes de solidarité avec les autres familles nomades.

L’importance du rôle économique des jeunes garçons et du rôle domestique des jeunes filles sont en grande partie la raison de la réticence de ces nomades à la scolarisation des enfants. La situation des jeunes filles nomades en particulier est la moins enviable ; considérées comme spirituellement mineures, inférieures aux hommes, elles sont les principales victimes de l’extrême pauvreté et de la rudesse des tâches au quotidien. Elles sont les premières à être sacrifiées lorsqu’il s’agit de faire un choix pour la scolarisation et on ne leur demande pas leur avis. Elles n’ont pas un seul moment de répis ni dans la journée ni dans l’année ; corvée de l’eau pour le foyer et pour le troupeau, corvée du bois, aider leurs mères à préparer les repas, s’occuper de leurs jeunes frères et sœurs. Les mariages précoces, le manque d’hygiène, le manque de soins de santé et de suivi durant les grossesses, des taux importants de mortalités maternelles et infantiles (alors que ces taux ont significativement baissés dans les zones rurales) ..., tels sont les traits typiques de la vie de ces jeunes femmes.

- **Le travail des femmes et la sensibilité environnementale.**

Les femmes prennent en charge la plupart des aspects de la gestion pastorale, en plus de régner sur la sphère domestique avec l'aide de leurs enfants, tout spécialement des filles. Les femmes ne se contentent pas de faire paître les troupeaux, elles assurent également la traite des bêtes et la confection de tous les produits laitiers qui constituent la principale source de protéines avant que les sardines à l'huile et le thon en boîte n'arrivent jusqu'à elles. Elles fabriquent aussi le pain au quotidien et tissent leur maison de toile à partir du poil de chèvre, bien que ce savoir-faire soit en voie de disparition.

Il convient ici de souligner l'importance particulière de cette harmonie profonde entre les femmes et leur environnement, dont elles apportent chaque jour la preuve à travers leur travail. Elles veillent par exemple à ce que les chèvres ne surpâtent pas pour économiser le maigre couvert végétal, contribuant ainsi à prévenir la dégradation des sols. Elles protègent également la végétation pour ses vertus thérapeutiques. De plus, elles veillent à ne collecter que du bois mort pour le feu. Par tradition, cette sensibilité environnementale est constitutive de leur mode d'existence.

Les nomades hommes et femmes restent, malgré ce que l'on pourrait penser, fiers de leur mode de vie si rude et ont une totale confiance en la valeur de leur troupeau. Hommes et femmes sont réputés pour leur robustesse et leur force, et leur réussite domestique dépend de leur habileté à conduire le troupeau, à administrer leur ménage jour après jour, et à abattre les bêtes et préparer la viande pour les hommes. Pendant que les femmes travaillent dur, tant avec le troupeau que sous la tente, les hommes sont dans la sphère publique, pour négocier, voyager et faire des affaires en vendant les bêtes en échange d'espèces sonnantes et trébuchantes, et en profite pour se reposer de la rudesse de la vie pastorale. Les femmes elles en revanche n'ont pas ce luxe, elles restent cloîtrées en longueur d'année dans les zones de pâturages. Même leurs habits sont choisis pour elles par les hommes.

La mobilité est la clé survie dans la vie nomade. Lorsque les hommes décident de lever le camp, ce sont les femmes qui assurent l'essentiel du travail en démontant l'abri qu'elles ont elles-mêmes confectionné pour le reconstituer ailleurs à l'identique. Elles possèdent peu de choses mis à part leur tente, quelques vêtements et ustensiles de cuisine. Le déménagement s'effectue le plus souvent en une journée. Tout ce qui reste du campement sont quelques pierres noircies, des crottes, et les tas de cendres retirés des foyers. De nos jours, s'ajoutent des déchets caractéristiques de la vie moderne, mais l'empreinte écologique reste malgré tout très légère, et les déchets se dégradent si rapidement qu'après quelques mois, seuls les nomades eux-mêmes, ou ceux qui sont familiers de leurs parcours, savent repérer ces vestiges de campements. **La rudesse même du climat fait ici merveille** : vent, soleil et pluies d'hiver nettoient le site, qui redevient propice à l'occupation en moins d'une année.

Chaque jour, les mêmes gestes se répéteront. Et l'espoir est là : grâce à cette sensibilité aigüe à l'environnement, ce mode de vie arrivera peut-être à se maintenir longtemps encore. Bien que les institutions traditionnelles de gestion de la transhumance aient beaucoup de mal à suivre l'évolution, il existe autant de prémices qui augure que la transhumance et ses bienfaits sur les sols et sur la biodiversité n'est peut-être pas perdue totalement, même si les jeunes refusent de plus en plus ce mode de vie.

- **Témoignage d'ailleurs. Réflexion sur une enfance pastorale / APAC nomade en Iran**

Ce témoignage révèle beaucoup d'aspects de la vie des petites filles nomades et fait ressortir des réalités similaires qui m'ont été raconté par des femmes âgées et des femmes plus jeunes dont les communautés sont aujourd'hui semi-nomades ou même sédentaires du HAC. Il représente une bonne conclusion pour cette étude de cas.

Les Bakhtiaris sont la plus importante de toutes les tribus perses. La migration annuelle des Bakhtiaris au mois d'avril qui les mène du Garmsir, où se trouvent leurs quartiers d'hiver au Khouzistan, jusqu'à leurs estives du Sardsir, au sud-ouest d'Ispahan, dure de quatre à six semaines. C'est une véritable épopée de courage et d'endurance que ce voyage qui mène des hommes, des femmes et des enfants de tous âges avec leurs troupeaux et leurs biens personnels et domestiques par cinq itinéraires différents à travers les montagnes les plus rudes d'Iran, en quête d'herbages. L'histoire qui suit est racontée par une femme Bakhtiari.

Témoignage. Je m'appelle Mahnessa, je suis une éleveuse nomade. Pendant des années, nous avons été les gardiens des terres du pays Farsi. Autrefois, nous faisons le voyage des pâturages d'hiver vers les estives. C'était un long voyage, sept cents kilomètres environ, il nous fallait un mois entier pour les parcourir. Enfants, nous jouions sur ces terres, dont nous connaissions chaque coin, chaque crevasse.

Nous avons des systèmes bien au point pour gérer nos ressources naturelles. Le plus important était la question de la propriété des terres. Je me souviens, enfant, avoir été battue par mon père pour être allée jouer au-delà de notre limite de propriété. Rien ne marquait la limite entre notre tente et celle des voisins, et je n'avais rien vu. J'étais toujours surprise d'être battue. Il y avait là quelque chose que seuls les adultes pouvaient voir, et que je saurais voir moi aussi, plus tard.

La limite qui nous séparait de nos voisins résultait d'une loi coutumière, décidée de longue date, avant même que mon père ou son père à lui ne soient nés. Deux pierres en tout et pour tout marquaient cette limite. Dès ma plus tendre enfance, j'ai été impressionnée par le discours des anciens qui nous disaient de prendre toujours soin de la terre et de veiller à ne pas la dégrader.

Ma mère était une femme merveilleuse, active et compétente, particulièrement à l'époque de la transhumance biannuelle. Je me revois encore, pendant la transhumance d'automne, en train de la suivre, elle et d'autres femmes de notre tribu, pour ramasser des graines que nous allions replanter afin de garnir les pâturages de la prochaine transhumance. Quand nous arrivions à destination, toutes les femmes s'asseyaient en cercle et sélectionnaient les meilleures semences avec un regard et des mains d'expertes. Ensuite, elles fabriquaient des sacoches de cuir avec des trous, dans lesquelles elles enfermaient les graines sélectionnées. L'année suivante, au printemps, elles fixaient ces poches sous le ventre de chèvres de tête, spécialement entraînées.

En se déplaçant à la recherche de nourriture, les chèvres semaient ces graines un peu partout, suivies du reste du troupeau qui fertilisaient le sol avec leur déjections, et le labouraient avec leurs sabots. C'est ainsi que les prairies sauvages ont pu être entretenues et protégées, et que la dégradation des sols et la désertification ont été évitées.

Je vous raconte tout cela afin de montrer l'efficacité de notre système de gestion des ressources naturelles depuis l'apparition du pastoralisme nomade, il y a quelque 12 000 ans. Ce système doit être reconnu comme un mode de gestion écologique et durable et conduire à

une protection des éleveurs, au respect de leurs droits sur la terre et de leur participation aux processus de décision pour tout ce qui concerne le sol.

Le rôle essentiel du pastoralisme à tous les niveaux doit être admis, et l'identité culturelle des pasteurs reconnue et respectée. Depuis toujours, on dit que les pasteurs nomades sont les gardiens des régions arides et semi-arides, et que le rôle des femmes nomades dans la gestion durable des ressources naturelles reste aujourd'hui encore essentiel. » fin du témoignage

Eude de cas 2. Transhumance et rites sacrificiels. Partage sexué des activités rituelles dans les tribus de Gheghaya et d'Iouriken. Gardiennes de la vie, gardiens de la propriété.

Les tribus de Gheghaya et d'Iouriken vivent de l'agriculture et de l'élevage. L'hiver, les troupeaux descendent vers la moyenne montagne et la plaine, et l'été ils remontent vers les pâturages de haute montagne, les agdals. Le plus important d'entre eux, par l'ampleur de la transhumance, est l'*agdal* d'Oukaïmeden. Situé à une altitude variant entre 2 600 et 3 660 m au sommet, cet agdal se présente comme une vallée de 4,5 km de long et 4 km de large, traversée par un torrent irrégulier qui achève sa course en constituant un alpage d'environ 100 km².

Dans l'organisation pastorale tribale, les saints tiennent une place centrale. Le parcours « appartient », pour ainsi dire, au saint patron de l'agdal. C'est lui qui en a prescrit le mode d'usage. L'agdal Oukaïmeden, placé sous le patronage d'un saint local, Sidi Fars (d'où le nom d'agdal n' sidi fars) est considéré comme un espace sacré. Le Saint Sidi Fars est à l'origine des principes mêmes de l'organisation pastorale de l'agdal Oukaïmeden, et c'est lui qui a institué l'ordre qui gouverne l'organisation sociale de l'agdal à ce jour.

Cet agdal est, en effet, soumis à un régime de mise en défens du 15 mars au 28 juillet du calendrier agricole. Le premier acte des hommes, au cours des réjouissances près de la source du saint, est de lui rendre hommage en lui sacrifiant une victime animale, immolée le lendemain près de son sanctuaire dans la vallée de Sidi Fars. L'accomplissement de ce devoir est un pilier de la transhumance.

▪ **Un cycle rituel de quinze jours ponctué par une activité rituelle intense.**

La transhumance à l'Oukaïmeden a lieu en été, le 17^e jour de la canicule (eş-şmaym). Elle est accompagnée de la célébration d'une série de rituels dont des sacrifices sous forme d'offrandes faites au saint patron de l'Oukaïmeden (honorer sa mémoire et le remercier d'avoir instauré l'agdal) et des sacrifices sous forme de repas sacrificiel consommé par les humains ou par les « démons ».

Ce cycle rituel débute la veille de l'ouverture de l'agdal où les transhumants passent la nuit à la limite du parcours. Cette nuit est appelée ID N'Oukaïmeden, la nuit d'Oukaïmeden ou encore Arafa N Oukaïmeden. Les transhumants passent la nuit du 9 au 10 août à la limite du parcours de l'Oukaïmeden, en attendant le moment de son ouverture au lever du soleil. Un parallèle est établi entre le stationnement des transhumants à l'entrée de l'agdal Oukaïmeden et le stationnement des pèlerins à la Mecque au mont Arafa, l'une des étapes canoniques du rituel de pèlerinage (hajj). Les transhumants considérés comme des pèlerins s'apprentent à pénétrer dans un hurm, un espace jusqu'ici interdit et qu'ils empruntent au symbolisme du

processus rituel du hajj, en inversant cependant les termes. La transhumance est assimilée à une ziyara (visite pieuse) des hommes et du bétail à un lieu hors du commun, à la fois ḥurm et maqam (tombeau) du saint fondateur de l'ordre pastoral.

Tout au long de cette quinzaine sera célébré un ensemble de rites, individuels et collectifs. Certains honorent le saint patron du pâturage et scellent de nouveau avec lui le pacte séculaire ; d'autres conjurent ou se concilient avec les esprits des lieux. Par ces rituels, ces communautés cherchent à sauvegarder biens collectifs et individuels, notamment à protéger le bétail, à appeler sur lui prospérité et fécondité. Ce cycle prend fin quinze jours après, par une collecte de mottes de beurre offertes par les transhumants aux descendants du saint Sidi Fars.

- **Les sacrifices de l'Oukaïmeden forme un système bien défini.**

Chacun d'entre eux poursuit, par divers moyens, les mêmes buts : éloigner le mal ou se protéger contre les esprits maléfiques, humains ou démoniaques, capter les sources du bien en appelant la fécondité, la lactation, l'engraissement et la santé du bétail, la paix et le salut des hommes. Les hommes et les femmes ne sacrifient pas aux mêmes entités : ceux des hommes sont adressés aux *jnun*, ceux des femmes aux humains.

On peut dès lors d'abord distinguer les sacrifices et offrandes destinés directement à Sidi Fars et ensuite les repas sacrificiels destinés aux humains et aux démons.

a. Sacrifices et offrandes à Sidi Fars

En cotisant par le versement de la *ziyara aux descendants du Saint*, les transhumants-hommes cherchent à valider la transhumance, condition de la jouissance bénéfique de l'herbe. De même la femme qui offre le beurre au *Moqadem* du sanctuaire s'acquitte d'une redevance et honore son engagement envers le saint ; celui-ci veille sur son élevage et c'est à lui qu'elle remet une partie de son produit. Elle assure également l'efficacité reproductrice de son bétail par le sel bénit que le *muqaddem* lui remet en échange.

Le deuxième jour après l'installation des éleveurs dans les campements de l'Oukaïmeden a lieu une fête à la source de Sidi Fars. Elle est caractérisée par une danse collective animée par les deux tribus Iouriken et Gheghaya. Dans une atmosphère solennelle a lieu la collecte des dons, la ziyara de Sidi Fars. Chaque transhumant y contribue par une modique somme d'argent. L'argent collecté servira à l'achat d'une tête de petit bétail (*ikhf nulli*) qui sera sacrifiée le lendemain à la zawiya de Sidi Fars.

Cette participation est considérée comme l'un des « piliers » de la transhumance : tout éleveur est tenu de participer à cet effort sacrificiel car il y va de la validité de sa transhumance ; le bétail ingurgitera, sinon, une herbe sans effets bénéfiques sur sa santé. La ziyara, visite pieuse à lieu saint, et le sacrifice sanglant qui la concrétise s'inscrivent dans cet ensemble de rituels qui permet aux transhumants d'accéder « légalement » au pâturage.

b. Le rituel d'isgar

Avant le franchissement matériel des limites de l'agdal, les transhumants procédaient à l'accomplissement d'un rite collectif, le rituel d'isgar, actuellement tombé en désuétude. Ce rite était l'œuvre de spécialistes du rituel, appelés infias (sing. anflus), issus de familles réputées de bon augure. Le sacrificateur mélange, dans un récipient, de la farine d'orge avec

du lait et en asperge les murs des enclos et les sources d'eau. Il officie de la main gauche et garde le silence. Ce mélange est destiné aux démons, *jnun*, qui occupent les lieux pendant l'absence des transhumants. Le feu n'est pas allumé avant l'accomplissement du rite d'*isgar*. Il en est de même d'une série d'activités ordinaires : manger ou boire, donner le sein à un bébé, puiser de l'eau dans la source. Les transhumants sont placés dans un état d'abstinence extrême. Pendant cette période et jusqu'à la fin du rituel, ils ne peuvent consommer que des repas froids rapportés du village.

c. Le rituel d'arkuku, le maârouf féminin

Le rituel d'arkuku figure à plusieurs étapes du cycle rituel de l'Oukaïmeden. Il est en effet célébré, par des groupes de « sacrifiantes », à des dates différentes et dans des lieux différents de l'agdal. L'arkuku est un aliment à base d'orge grillée, abondamment arrosé de beurre fondu. L'arkuku figure aussi comme repas sacrificiel, appelé en ce cas maârouf d'arkuku. Ce maârouf de femmes consiste en la consommation, à date et dans des endroits précis, de l'arkuku offert par les sacrifiantes. Contrairement à l'*isgar* destiné aux *jnun* et consommé par eux, l'arkuku est consommé par les humains.

Le rituel de l'arkuku, « c'est pour éviter le vent et les orages ». Il poursuit le même but que l'*isgar*, chasser le mal ; les femmes s'enveloppent d'un long voile « le Hayek » et le rite s'accompagne d'incantations. « Celle qui triche sur le beurre offert au maârouf d'arkuku verra sa vache manquer sa mise bas. » Dans leur esprit, les femmes qui offrent le beurre associé à la farine d'orge assurent du même coup la fécondité et la reproduction de leur élevage. La première baratte produite après l'installation des transhumants est destinée à ce repas commun. Celles qui s'abstiennent de le faire seront gravement sanctionnées dans le croît de leur troupeau. L'arkuku peut ainsi être vu comme un rituel de captation du bien, que matérialise la fécondité qu'appellent les femmes sur le bétail.

Les formules prononcées par les femmes, leurs prières, explicitent ce double désir : se débarrasser des difficultés présentes, éloigner les malheurs, et prier pour le bien des personnes, la prospérité, la fécondité du bétail. Au cours de ces cérémonies, certaines de ces femmes sollicitent des gens de la communauté, *taljma'in*, une prière *Ifatah*. Elles offrent un pain de sucre, ou tout simplement présentent un petit morceau de sucre sur lequel toutes les femmes viennent souffler. Dans les deux cas, l'énergie collective est mise à profit pour réaliser un vœu tenu secret ; mais il s'agit le plus souvent du désir de lactation et de fécondité des vaches, ou de la résolution de tout genre de crise touchant la personne de la sacrifiante. Celle-ci est tenue de faire un autre sacrifice l'année qui suit si son vœu est exaucé.

- **La division sexuelle de l'activité sacrificielle, reflet de la division sociale des activités assurées par les hommes et par les femmes**

A l'Oukaïmeden, les sacrifices sanglants et non-sanglants partagent les activités rituelles des hommes et des femmes. Le sacrifice sanglant est strictement masculin. Mais, alors que les sacrifices faits par les femmes ne sont jamais sanglants, les sacrifices des hommes peuvent être non sanglants, car ils sacrifient, en plus de l'animale, la farine d'orge et le lait qui composent l'*isgar*. Ainsi distingués sur le plan des sacrifices carnés, hommes et femmes se trouvent classés sous les mêmes catégories de sacrifices végétaux et laitiers. Cette mixité n'est toutefois qu'apparente.

Apparemment, cette division sexuelle de l'activité sacrificielle entre les sacrifices sanglants masculins et les sacrifices non sanglants cuits féminins, correspond à une division sociale entre activité pastorale assumée par les hommes et activité culinaire assurée par les femmes. Cependant, les descriptions et l'analyse de l'activité pastorale montrent que les véritables promoteurs de l'élevage ne sont certainement pas les hommes, mais les bergers et les femmes dont les statuts tendent à se rapprocher dans la pratique.

La véritable division sociale que les activités rituelles féminines et masculines semblent « représenter » est celle existante entre les femmes, qui fournissent l'essentiel du travail pastoral et dans une large mesure le travail agricole, et les chefs de *takat* (foyer), détenteurs réels des moyens de production et du pouvoir de décision sur l'activité et le produit. Chaque catégorie sociale sacrifie des fruits, non pas de l'activité qu'elle assure, mais de celle sur laquelle elle exerce un réel pouvoir.

Si la femme assure exclusivement l'activité culinaire et détient, par le travail, une place centrale dans les activités agro-pastorales, elle ne sacrifie que les produits issus de cette double activité qui tombent sous son contrôle véritable : les produits laitiers (beurre, lait) et la farine (et non pas l'orge). Le pouvoir de l'homme est absent de l'activité culinaire, qui définit la condition de la femme, mais il est omniprésent et exclusif dans les activités de production sans qu'il lui soit besoin de les exercer. Il sacrifie donc des produits de ces activités sans distinction, sans toutefois les faire transiter par la cuisine et la cuisson.

Le rôle de la femme est central pour entretenir le feu et le foyer. Le foyer tient une place importante dans la configuration du sacré de cette société ; c'est au nom du foyer que les redevances aux divinités sont collectées ; c'est le foyer qui, en retour, en reçoit la bénédiction. Le symbole du foyer, de sa fondation, est comme engendré par l'opposition du système sacrificiel de l'*arkuku* et de l'*isgar*, ce qui définit la condition de l'homme ; acquérir une femme, fonder un foyer, prétendre à une position dans l'assemblée des hommes, ce véritable « droit de cité » que donne le statut d'*argaz* (homme accompli).

Par l'*isgar*, les hommes ouvrent à la femme la voie de l'enclos. Celui-ci est la « propriété privée » de l'homme (non dévolue successoralement à la femme) liée à un espace collectif de la propriété duquel les femmes sont exclues par la coutume qui régit ce type de bien. C'est à l'homme qu'il incombe de l'ouvrir. Le premier acte de la femme après l'*isgar* est de nettoyer l'enclos et de construire le « foyer » où le feu ne sera pas allumé tout de suite.

La mainmise de la femme sur le foyer est aussi mainmise sur les conditions de la vie conjugale et de la reproduction. Alors que la condition de la femme l'astreint à vivre dans un espace domestique détenu par l'homme, ce dernier n'accède au foyer que par l'entremise de la femme. La femme étant exclue des décisions et dans une grande mesure de la propriété des biens matériels, le travail culinaire va asseoir sa position dans le processus de la vie domestique, comme le travail agro-pastoral assoit sa position dans le processus de production. Dans un cas comme dans l'autre, elle apparaît comme le moteur de l'activité.

Les repas sacrificiels soulignent donc les liens existant entre cuisine sacrificielle, vie conjugale et processus de production pastorale et céréalière. Ils rendent compte des différents aspects solidaires de la vie montagnarde. Mais surtout ils créent des associations entre les différents éléments liés à la reproduction et à la fécondité, le mélange du sec et de l'humide, ici des produits végétaux et laitiers, qui est le fondement de tout acte de reproduction. La femme est considérée comme la gardienne de la vie et de la reproduction et assume d'ailleurs toutes les tâches qui concernent la matière vivante : désherbage, sarclage et démariage du maïs, entretien et soin des vaches, traite du lait et fabrication du beurre...

Etude de cas 3 : Terres Soulaliyates. Les droits des femmes consacrés par la cour de cassation.

D'après certaines estimations, 42% des terres marocaines seraient détenues collectivement par différentes tribus. Les droits sur les terres collectives se transmettaient traditionnellement entre les membres masculins d'une même famille âgés de plus de 16 ans. Accompagnant la libéralisation de l'économie marocaine, les efforts de privatisation et de développement de ces terres ont commencé vers 2004. Étant donné qu'en vertu des lois coutumières, les femmes ne pouvaient hériter de terres, les femmes célibataires, veuves, divorcées ou n'ayant pas de fils se trouvaient particulièrement désavantagées.

Le terme « Soulaliyates » est dérivé du mot soulala, qui en arabe signifie lignée ethnique. Il fait référence aux femmes « tribales » du Maroc, qui ont lancé un mouvement communautaire à l'échelle du pays pour l'égalité des droits d'accès à la terre en 2007, avec le soutien de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) et d'ONU Femmes dans les premières étapes.

La mobilisation des milliers de Soulaliyates dans tout le pays a permis plusieurs avancées dont le point d'orgue a été le tirage au sort du mois de juillet 2018. Une première victoire de cette vaste campagne a été l'émission par le ministère marocain de l'Intérieur au printemps 2012, d'une circulaire accordant aux femmes les mêmes droits de jouissance des revenus et des profits tirés de leurs terres qu'aux hommes. Cette circulaire demande aux gouverneurs d'inclure les femmes dans les listes des terres collectives et de ne prendre en compte que les listes respectant cette exigence.

« L'exclusion des femmes soulalyates de l'accès aux terres est considérée comme une violence économique et un obstacle à leur autonomisation et à la pleine expression de leur citoyenneté », a indiqué Leila Rhiwi, représentante d'ONU Femmes au Maghreb, avant de féliciter le mouvement des femmes Soulaliyates pour cette avancée historique.

« Nous saluons leur mobilisation et nous sommes très fiers d'être depuis longtemps aux côtés de l'ADFM pour soutenir l'émergence de ce mouvement et le renforcement de leurs capacités de plaidoyer et de leadership ».

Après dix années de plaidoyer, les femmes Soulaliyates ont enfin obtenu un traitement égalitaire en matière de droits fonciers. Elles ont acquis le droit d'accéder à l'exploitation des terres collectives, au même titre que les hommes. Ni le vide juridique, ni les coutumes réfractaires, n'ont pu faire obstacle à cette règle ; la plus haute juridiction du Royaume ayant définitivement tranché l'épineuse question des femmes soulalyates.

Avec près de 15 millions d'hectares de terres détenus collectivement, l'adoption d'une loi réglementant et facilitant la distribution équitable de ces terres et la promotion de la participation des femmes dans les processus décisionnels au niveau local font partie des mesures identifiées pour renforcer encore davantage les droits des femmes Soulaliyates dans tout le pays.

Le conseil du gouvernement a dès lors approuvé trois projets de loi qui réglementent la tutelle administrative sur les communautés Soulaliyates et la gestion de leurs biens, dont le projet 17-62. Ce projet de loi constituera indéniablement une étape historique dans le

domaine de la consolidation de l'égalité et de la pleine citoyenneté des femmes Soulaliyates. Ces nouvelles dispositions consacrent l'égalité des femmes et des hommes aussi bien dans les droits que les devoirs et ce conformément à la Constitution.

Le projet 17-62 amendant le Dahir du 27 avril 1919 stipule dans son article 6 que les membres des communautés Soulaliyates, hommes et femmes, peuvent se prévaloir des biens de la communauté à laquelle ils appartiennent. Ce projet 17-62 précise également, dans son article 9, que les femmes ont le droit d'accéder aux organes représentatifs des communautés au même titre que les hommes.

Témoignages. « Défendre mes droits et m'opposer à mes oncles et à d'autres membres masculins de ma famille a été vu non seulement comme une impolitesse, mais aussi comme une déclaration de guerre à l'encontre de nos traditions, qui ne sont favorables qu'aux hommes », explique Mahjouba Mhamda, de la tribu Ouled Mbarek dans la région de Kénitra. « Le chemin a été long et difficile, nous avons été insultées et victimes d'intimidations. Mais cela valait la peine pour arriver là où nous sommes aujourd'hui. »

« J'ai été soulagée de voir que nos manifestations, nos réunions et nos efforts de plaidoyer ont donné un résultat concret », indique-t-elle. « Au-delà de l'aspect financier, c'est de l'évolution des mentalités dont je suis la plus fière, car nous sommes passés d'une situation où les représentants de la tribu n'avaient les droits fonciers de leurs propres filles à des hommes qui, lors de la distribution des compensations, nous ont demandé de servir leurs sœurs en premier ».

Hajiba Hrouar a rejoint le mouvement en 2008. Son engagement sans faille puise dans ses souvenirs d'enfance, lorsqu'elle se rendait au village et constatait que les femmes et les filles étaient jugées inférieures aux hommes et aux garçons.

Une femme de la commune rurale de Ferkla Essoufla a affirmé de ne pas regretter d'avoir tenu tête aux hommes de sa famille et de sa communauté. Devenue veuve très jeune, avec trois enfants à sa charge, elle était vouée à se contenter des gestes que ses frères et les frères de son mari auraient pu avoir pour elles et pour ses enfants. « Rien que l'idée de dépendre le reste de ma vie d'autrui me révoltait. J'ai donc pris mon courage à deux mains et soutenue par ma mère, j'ai rejoint l'assemblée des hommes pour le partage des terres collectives et j'ai demandé mes droits. On m'a d'abord sommé de me taire et de quitter les lieux ; les femmes n'étant pas autorisées à participer à la réunion. J'ai menacé d'aller me plaindre aux autorités locales et d'obtenir mes droits par ce biais. Après plusieurs tentatives et sur recommandations des plus avisés, les autres hommes ont abdicé et j'ai fini par obtenir gain de cause. Grâce à la vente de ces terres, j'ai pu avoir le capital nécessaire pour accéder à un crédit bancaire et démarrer mon entreprise « un atelier de couture pour prêts à porter femmes ». Aujourd'hui, je suis chef d'entreprise et j'ai créé de l'emploi pour dix autres femmes ouvrières dans mon atelier. Mes enfants ne manquent de rien et vont aller à l'école. Je suis la seule à prendre les décisions les concernant. La communauté m'a boudé un certain temps, puis les choses sont redevenues normales. Grâce à mon autonomisation économique, je bénéficie aujourd'hui du respect de ma communauté hommes et femmes. Je recommande à toutes les femmes de ne jamais baisser les bras et de lutter pour leurs droits ; leurs efforts finiront par payer ».

Etude de cas 4. Quand des femmes rurales sont à l'origine d'une réelle dynamique locale ; Cas des femmes du territoire de Vie de la Zaouiat Ahansal

La commune rurale de Zaouiat Ahansal se situe en plein cœur du Géoparc du M'Goun, dans la Zone Clé de Biodiversité (Oueds Lakhdar-Ahansal), laquelle abrite plusieurs sites reconnues d'importance pour la biodiversité et témoignant d'une grande diversité bioculturelle.

Situé en montagne à plus de 2000 m d'altitude, le territoire de Zaouiat Ahansal offre divers type de services écosystémiques : des services de biodiversité, des services hydrologiques et des services récréatifs. Ce territoire se caractérise en effet par des écosystèmes forestiers présentant un cortège floristique et faunistique très remarquable, renfermant un nombre important d'espèces endémiques, rares et menacées. Il fait partie de l'Oued Ahansal Melloul, lequel est classé depuis 2019 site Ramsar. Enfin, ce territoire est limitrophe du SIBE Tamga.

Tous ces atouts naturels, culturels, paysagers confèrent à cet espace montagnard authentique, de grandes potentialités écotouristiques qui restent encore aujourd'hui sous-exploitées et avec une faible plus-value locale ; à l'instar de beaucoup de communes du Haut Atlas Central, Zaouiat Ahansal reste malheureusement un bastion de pauvreté. Alors que le site, du fait de ses potentialités biologiques et écologiques, par la beauté de ses paysages, par le chaleureux accueil de ses habitants, peut facilement devenir un site écotouristique de haute qualité, à condition de lui garantir le soutien et l'encadrement nécessaires.

Zaouiat Ahansal répond par ailleurs aux caractéristiques d'une APAC car faisant figure à bien des égards de « bastion conservateur » de mode de gestion traditionnelle des ressources naturelles ; les institutions coutumière de gouvernance et de gestion des ressources collectives, ainsi que les pratiques communautaires de gestion des terres bénéfiques à la biodiversité s'y maintiennent encore avec une certaine vigueur.

Mais ce qui nous fait parler ici de Zaouiat Ahansal, c'est cette incroyable initiative d'un groupe de jeunes femmes de la communauté des Ihansalen qui a permis de dynamiser tout un village aux traditions ancestrales ayant pendant longtemps connu l'enclavement et tout ce qui s'en suit comme problèmes socio-économiques et de dépendance des ressources naturelles.

Essentiellement filles ou nièces ou sœurs de guides de montagnes, ces jeunes filles - grâce à une certaine ouverture d'esprits dû à leur activité dans le tourisme de ces parents masculins - ont eu la chance de pouvoir quitter le village et le domicile familial pour aller suivre des études, acquérir de nouvelles connaissances et compétences, intégrer le milieu du travail dans le domaine du développement pour certaines, et découvrir des programmes, projets et initiatives diverses soutenues par l'Etat et par des donateurs nationaux et internationaux en faveur des femmes et des expériences intéressantes qui les ont inspiré.

Ces jeunes femmes ont très vite compris qu'une meilleure qualité de vie pour les femmes de leur communauté passent par leur autonomisation économique et que le travail coopératif est vecteur d'empowerment socio-économique et constitue donc une excellente alternative. Elles ont aussi compris que la filière des plantes aromatique et médicinales en vue de l'engouement et du soutien dont elle bénéficie au niveau national est une réelle opportunité.

L'activité de la coopérative Amagar se base sur deux produits phares, le thym et le safran. Si le thym pousse spontanément au niveau des massifs forestiers de la région et qu'il était déjà - bien que de manière informelle - vendu dans les souks locaux, les femmes de la coopérative ont eu en revanche le mérite d'introduire la culture du Safran. A partir de 2017, le petit groupe s'est intéressé en effet à la culture du Safran. Saâdia, une des fondatrices de la coopérative Amagar, nous raconte qu'en s'intéressant à l'expérience de Taliouine, elle s'est rendue compte que les conditions climatiques de la Vallée de Zaouiat sont idéales pour ce type de culture et que puisqu'il ne nécessite que de petites parcelles, cette plante peut aisément être cultivé dans les environs du domicile familial par les femmes sans avoir besoin de l'autorisation de leurs maris.

C'est comme cela que cette aventure safranière a commencé. Son franc succès a fait qu'avec l'aide des institutions régionales et d'une ONG allemande, 16 tonnes de bulbes de safran ont alors été planté en 2018 pour tester la qualité et la faisabilité du projet à grande échelle. Et ce fut encore une fois un succès. Plus de 300 petits producteurs locaux se sont associés à cette initiative et approvisionnent la coopérative féminine Amagar à partir de ce moment-là.

La coopérative féminine Amagar est devenue un exemple de modèle économique local prometteur dans la région, permettant réellement de concilier performance économique, inclusion sociale, gouvernance démocratique, création d'emplois durables et innovation. Inspirée par cette expérience, la province d'Azilal a décidé de contribuer plus largement par la plantation de 350 hectares dans 14 villages, soit 200 tonnes de bulbes de safran plantés en 2020, et profitant à 34 coopératives de la région.

A Zaouiat, le projet continue de se développer et mûrir ; « Notre priorité est que les femmes gagnent plus d'argent, pour que leurs enfants, et en particulier les filles ne quittent plus l'école à cause de la pauvreté », espère Aïcha, l'une des pionnières de la coopérative. Depuis, le premier Lycée a ouvert ses portes et les filles peuvent espérer fréquenter l'école plus longtemps et aspirer à un avenir meilleur.

Le collectif est conscient qu'il doit encore relever d'autres défis. Les femmes travaillent actuellement à la certification biologique de leur safran, un label qui les aidera à trouver de nouveaux débouchés sur les marchés nationaux et à l'exportation.

Elles vont également s'associer à des initiatives de certification forestière responsable ; ce qui signifie la nécessité de contribuer - en amont de la chaîne de valeur PAM - à la régénération de la biomasse. La coopérative a pu ainsi établir de nouveaux partenariats en particulier avec MBLA pour les aspects de gestion conservatoire des massifs PAM, la mise en place d'une pépinière et d'une banque de semences communautaires. Un nouveau projet financé par le PMF FEM pour une association locale de Zaouiat consiste à améliorer les connaissances sur la biodiversité locale et sur les opportunités de son utilisation durable. Le projet comporte également le développement d'un produit écotouristique autour des PAM ; ce qui permettra d'élargir la gamme des services et de créer de l'emploi pour les jeunes filles de ce territoire.

La coopérative continue également ses actions solidaires auprès des familles du village, comme la distribution de matériel scolaire et de vêtements pour les enfants, ou comme l'alphabétisation. De 5 femmes, la coopérative Amagar est passée à 80 en 2017, puis à 122 en 2018, avec une tranche d'âge comprise entre 19 et 60 ans.

Etude de cas 5 et 6 : Conquête de l'espace public en quête d'autonomie et portraits de femmes rurales des communautés APAC du Haut Atlas Central.

Les femmes sont confrontées à des obstacles sociaux, culturels, économiques et juridiques qui affectent la gouvernance équitable des ressources naturelles. Malgré leur rôle prépondérant dans la gestion des ressources naturelles, Eau, ressources forestières, parcours, travail de la terre, ... , leurs contributions uniques aux solutions de conservation ne sont à ce jour pas assez valorisées et les femmes restent sous-représentées dans les processus de gouvernance au niveau local et même aux autres niveaux territoriaux.

- Les droits de propriété foncière sont essentiels pour déterminer qui peut prendre des décisions sur la façon dont les terres et leurs ressources sont gérées. Dans de nombreux contextes, les femmes disposent de moins de droits de propriété que les hommes. Les contraintes légales sur les droits des femmes à la propriété, limitent leur capacité à posséder, gérer et hériter des terres. De plus, lorsque les femmes contrôlent des terres, celles-ci sont souvent de plus petite taille et de moins bonne qualité que celles détenues par les hommes ;
- L'accès et l'utilisation de la technologie, de l'information et des services financiers pour la gestion des ressources naturelles renforcent la capacité de gérer efficacement ces ressources. Cependant, l'accès des femmes à ces services et opportunités est souvent limité en comparaison avec les hommes et peu de femmes rurales pour des raisons de stéréotypes de genres, reçoivent les formations qualifiantes nécessaires ;
- Les femmes disposent également d'un accès moindre ou sont victimes de discrimination et d'obstacles juridiques en ce qui concerne les prêts, l'épargne et les marchés.

Mais les femmes rurales qui sont connues pour être des combattantes, ont pu toutefois s'affranchir de toutes ces contraintes et commencent à investir l'espace public ; elles s'activent de plus en plus aujourd'hui dans divers domaines de la vie sociale locale à travers l'investissement dans des projets individuels et de développement local.

En examinant de près le processus d'autonomisation de quelques femmes dans les territoires de vie du HAC, en particulier les trajectoires de femmes ayant pu construire progressivement leur autonomie, on se rend compte qu'elles sont arrivées à s'imposer et participent de manières actives aux dynamiques locales grâce à leur implication dans les domaines associatif, économique et même politique.

Force est de constater que si l'intégration dans l'espace public visait au départ des ambitions souvent limitées à satisfaire des besoins de base, ces femmes se sont très vite fixées de nouveaux objectifs au cours de leurs expériences. Les trajectoires de ces femmes montrent une construction progressive d'autonomie sociale et économique permise par la conquête de l'espace public, bien que cette autonomisation demeure souvent stigmatisée et manque souvent de reconnaissance sociale.

Trois voies d'autonomisation des femmes ont fait leur preuve et donner d'excellent résultats au Maroc à l'instar de nombre de pays en situation similaire. Il s'agit de l'intégration des femmes dans les champs économique, associatif et politique. Nous avons développé plus haut « étude de cas 6 » l'exemple de jeunes femmes qui ont réussi à s'émanciper économiquement et enclencher une véritable dynamique dans leur communauté.

Etude de cas 5 : Investissement de femmes rurales dans le champ associatif.

Selon plusieurs témoignages, l'expérience des femmes au sein des associations leur a permis d'acquérir une meilleure estime de soi et d'obtenir un statut social reconnu d'actrice associative. Certaines ont d'abord intégré des associations de développement du village parce que ces dernières étaient contraintes d'avoir des membres féminins pour pouvoir bénéficier de projets de l'état ou de bailleurs de fonds étrangers. Mais à l'image des institutions coutumières les femmes n'étaient pas tolérées et faisaient uniquement figuration ; les femmes analphabètes ne savent rien et les jeunes diplômées sont des arrogantes. C'est pourquoi certaines, avec l'appui des institutions publiques, ont préféré créer des associations purement féminines.

Témoignage d'une présidente d'association dans le HAC « Le travail associatif m'a permis d'avoir confiance en moi. Il m'a poussé à être meilleure, parce que je me sentais sous-estimée à cause de mon faible niveau de scolarisation. De plus, j'étais parfois exclue des formations et des événements parce que je n'ai pas un niveau scolaire important ou parce que ces activités nécessitaient de parler et comprendre l'arabe classique ou la langue française. Les critiques et l'exclusion dont je faisais l'objet étaient les motifs même qui m'ont amenée à développer mes capacités, à apprendre à intervenir et à participer aux événements. Je savais mieux que les hommes ce qu'il fallait faire pour ma communauté et mes interventions ont été écoutées et prises en compte par les agents des administrations. Le premier projet que j'ai ramené au village et la phase de suivi de sa mise en œuvre a été une étape charnière dans ma trajectoire. Je sens aujourd'hui à quel point je suis devenue 'quelqu'un' aux yeux des autres. Je suis plus importante qu'avant au niveau de ma communauté et les gens ont appris à me respecter et à travers moi à respecter la contribution des femmes à la vie de la communauté. La famille compte sur moi dans tous les domaines, mes frères, mes cousins, mes oncles commencent à me solliciter et à demander mon conseil. J'ai aussi appris comment faire valoir mes droits ».

Etude de cas 6 : Intégration des femmes rurales dans le champ politique.

Le plus difficile a été l'intégration des femmes du champ politique. Or, la pleine participation des femmes aux processus de leadership et de prise de décision constituent des éléments fondamentaux de sociétés démocratiques véritablement inclusives, représentatives et durables.

À partir de 2009, l'intégration de la femme au Maroc dans la gestion de la chose locale a été officiellement facilitée par la mise en place par l'Etat d'un système de quotas, l'une des techniques les plus importantes adoptées par la majorité des pays du monde pour promouvoir la présence de la femme dans la vie publique. Mais exercent-elles pour autant leurs prérogatives d'élues ?

Des jeunes femmes diplômées chômeuses se sont saisies de cette réforme pour intégrer le champ politique de leurs communes, mais ont très vite désenchantées. Selon les jeunes femmes élues approchées dans le HAC, malgré la mise en place des quotas, se présenter aux élections a constitué au départ un véritable défi. Pour beaucoup d'entre elles s'affronter au domaine politique perçu comme très dur et masculin était tout simplement inenvisageable. Elles se sont également butées à la résistance de leurs communautés (y compris des femmes) pour lesquels la politique est une affaire avant tout masculine.

Dans une seconde phase est apparu le problème de la légitimité ; parce qu'elles n'ont pas été élues directement mais parce qu'elles font partie de la liste complémentaire, les conseillères du monde rural étaient aliénées par les membres masculins du conseil.

En majorité, l'autre catégories de femmes - analphabètes ou avec de faibles niveaux d'étude - qui se présentées aux élections, l'ont fait parce qu'elles sont proches d'un élu homme : soit sa femme, soit sa fille, soit sa cousine, mais jamais ou presque par conviction politique. Plusieurs de ces conseillères sont membres d'un parti politique sans connaître ni son programme ni même son local et n'ont même jamais participé à une réunion.

Beaucoup d'entre elles estiment qu'elles ne servent à rien ou presque : « Les hommes font ce qu'ils veulent. Même si on propose des projets, ils refusent systématiquement ou lancent un "inch Allah", synonyme d'un non déguisé. Ils n'ont besoin de nous que pour faire passer le budget », expliquent-elles. Les femmes, même celles qui ont été contraintes à intégrer le champs politiques comme "bouche-trou" souffrent de cette marginalisation. De plus, les femmes du douar ne leur pardonnent pas puisqu'elles sont censées représenter leurs intérêts au conseil.

Ces dernières années les choses commencent à changer grâce aux femmes qui ont pu s'imposer dans l'espace publique. Dans les communes rurales d'Ait M'hamed et de Tillouguite, nous avons en effet rencontré des femmes qui elles en revanche ont fait le pari malgré toutes ces contraintes de s'investir activement dans la vie politique et d'apporter une plus-value aux profit de leurs communautés. Ayant dans un premier temps investis le champ associatif, elles ont réussi à participer au développement, au progrès et au bien-être de ceux qui les ont élus. Elles ont réussi à imposer leur vision au conseil et pu programmer des projets en faveur des femmes, des enfants et d'une gestion durable de l'environnement.

L'histoire d'une des élus locales nous a particulièrement interpellé. Touda représente l'image même d'une femme qui s'est imposée par la force du caractère. Son parcours scolaire ne va pas au-delà de l'école primaire, mais son expérience de travail très jeune en dehors de son village pour subvenir aux besoins de sa famille l'a endurci et lui a ouvert les yeux sur la politique.

Témoignage « J'ai tout d'abord fait mon chemin dans le domaine l'hôtellerie à différents postes et j'ai appris auprès de personnes généreuses qui ont bien voulu m'apprendre le métier. J'ai aussi subi des injustices qui ont fait naître en moi l'esprit combatif qui me caractérise aujourd'hui et qui m'ont incité à toujours me battre pour mes droits.

Mais ce qui causé le déclic a été un incident personnel qui m'a marqué à jamais. Ma mère était mourante. J'ai fait le voyage depuis la province d'Al Haouz jusqu'à Azilal pour assister à ces derniers moments et lui faire mes adieux. Arrivée sur place, je n'ai pas réussi à traverser parce que ce jour-là il y a eu un orage. La traversée de l'oued était impossible puisqu'il n'y avait pas de ponts pour accéder au village. J'étais là impuissante alors que ma mère se mourait de l'autre côté. Après les funérailles, j'ai pris mon courage à deux mains et j'ai fait une demande aux autorités locales. J'ai combattu et j'ai persévéré jusqu'à obtenir gain de causes. J'ai eu pour finir le pont pour mon village. Mais ce qui est remarquable, c'est que cela m'a valu le respect des décideurs locaux. Depuis j'ai été sollicité comme interlocutrice des intervenants extérieurs aussi bien par ma communauté que par les autorités territoriales. Je me suis alors lancée dans la politique afin de faire entendre la voix des femmes et des personnes vivants dans la précarité. Je me suis investie également progressivement dans le vie associative et coopérative. Chaque fois que je me suis présentée aux élections communales, j'ai gagné un maximum de voix. »

Si la participation politique de la femme rurale dans la gestion des affaires locales est encore assez timide, tout le monde s'accorde à la voir prendre de l'ampleur dans les années à venir. Comme Touda, il en existe au moins une douzaine dans la province qui sont aujourd'hui des

piliers du processus du développement territorial et qui sont des exemples pour d'autres jeunes filles de la région.

Les élues femmes sont considérées moins corrompues que les hommes et plus sensibles aux problèmes de leurs communautés, des femmes, des enfants, des jeunes et des plus vulnérables. Une femme élue, quand on lui parle de maternité, de scolarisation de la petite fille, de l'importance d'une simple borne fontaine, elle sait ce que cela implique pour la vie de sa communauté et elle est plus apte et plus encline à défendre ces projets.

Conclusion

Au regard de ce qui précède, force est de constater que le rôle des femmes autochtones dans la gouvernance des territoires de vie et des ressources est fondamentale, mais que ce rôle continue de s'éroder en raison d'une combinaison de facteurs tels que, l'altération des écosystèmes et la perte de l'accès aux ressources naturelles, les bouleversements dans les processus locaux de prise de décision et le manque de poids politique des femmes au sein des institutions coutumières de gouvernance.

Les études de cas et les témoignages de femmes de territoire de vie rapportés ici montrent que la quête d'autonomie est réelle en dépit des contraintes sociales, économiques et politiques auxquelles les femmes rurales doivent faire face.

Cela dénote un changement de la situation de la femme rurale et de sa capacité de renégocier des "frontières de genre imposées" pour aspirer à une certaine mobilité sociale et spatiale. Cette mobilité comme démontré plus haut est le produit d'un long processus d'apprentissage, pour les femmes rurales mais aussi pour les autres acteurs y compris les communautés elles-mêmes. Par ailleurs, en s'intégrant dans la vie politique, sociale et économique, certaines femmes rurales ont progressivement évolué dans leurs expériences et leurs compétences de communication et de négociation donnant ainsi l'exemple qu'elles sont capables d'exister et de s'imposer, y compris dans les espaces où elles sont habituellement exclues.

Malgré des avancées jugées pour beaucoup de notables, le chemin à parcourir reste toutefois long et jalonné d'obstacles et ces femmes gardiennes de la biodiversité doivent persévérer pour « faire leurs preuves », gagner la confiance et devenir « légitimes » aux yeux de leurs pairs, de leurs communautés et des acteurs externes. L'autonomisation n'est toujours pas à cent pour cent acquise ainsi que l'intégration de l'espace public pour occuper des espaces perçus localement comme masculins.

Le réseautage des femmes des communautés APAC peut constituer un stimulant et permettrait d'atteindre une masse critique pour amorcer des changements. La création de réseaux locaux et régionaux est capitale pour éviter l'isolement des femmes rurales dans les territoires de vie et rendre possible un plaidoyer en leur faveur. Une action structurée de plaidoyer leur est en effet nécessaire pour protéger leurs droits fondamentaux, les aider à défendre leurs intérêts et à devenir des actrices. Les réseaux peuvent offrir aux femmes une

V. Exemples de savoirs traditionnels de femmes gardiennes de la biodiversité : recueil des savoirs des femmes des territoires de vie du Haut Atlas en médecine traditionnelle.

V.1 Introduction

V.1.a Présentation du contexte général

L'Homme a toujours eu recours aux Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM) pour se soigner et lutter contre les maladies. Dans toutes les civilisations anciennes et dans tous les continents, on retrouve des traces de cette utilisation. Même aujourd'hui, malgré les progrès de la pharmacologie, l'utilisation thérapeutique des plantes reste très présente dans nombre de pays Africains, où une grande partie de la population continue d'avoir recours aux PAM comme méthode de soin alternative à ceux proposés par la médecine moderne.

Reconnaissant ainsi son importance particulière dans les pays du Sud, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a officiellement adopté en 2006, l'intégration de la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé nationaux.

La stratégie mise en place poursuivait alors un triple objectif :

- (i) Maximiser les possibilités de cette forme de médecine en tant qu'une source de soins de santé en particulier dans les pays où les systèmes de santé sont toujours déficients ;
- (ii) Mettre en place des mesures rigoureuses pour préserver la matière première et sauvegarder la diversité biologique à l'amont de la chaîne de valeurs des PAM ;
- (iii) Et améliorer les moyens de subsistances des communautés rurales qui en dépendent ; certaines plantes constituant une source de revenu non négligeable pour certains Pays, y compris pour leurs communautés rurales.

C'est ainsi que de nombreux pays du Sud ont initié des programmes visant d'une part l'identification, la culture et la conservation des plantes médicinales, et d'autre part, l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des remèdes traditionnels à base de plantes à l'aide des techniques modernes. En matière de recherche scientifique, l'approche ethnobotanique et ethnomédicinale prirent alors de l'essor permettant de recenser les remèdes contre de nombreuses maladies, de constituer une base de données de plantes médicinales et de conserver un savoir ancestral qui s'appuie essentiellement sur une tradition orale.

V.1.b Femmes, savoirs traditionnels et complexité culturelle.

Les savoirs des femmes ont longtemps été ignorés des chercheurs, ou dévalorisés, voire tout bonnement contestés. Depuis quelques décennies cependant, des organismes internationaux comme la FAO, la Banque mondiale, l'UNESCO, ONU femmes et autres agences des Nations Unies déploient des initiatives et des programmes visant à les reconnaître. Une telle reconnaissance s'avère fondamentale pour la compréhension des sociétés de communautés locales et autochtones et pour leur apporter un soutien approprié.

Cette importance des savoirs féminins a été soulignée, notamment, par Shubhra Gururani dans un article consacré au savoir des femmes du tiers monde : « Affirmer que les femmes pauvres des zones rurales possèdent un savoir-faire lié à leur mode de subsistance, à leur corps et à leur environnement naturel, et qu'elles ont acquis une connaissance élaborée des variétés de semences, des cultures, de l'élevage et des plantes médicinales semble une évidence, mais ce fut comme une révélation pour les milieux du développement et de l'information » (2002 : 353)

Responsables des naissances et du développement des enfants, tour à tour accoucheuses, nourrices, et guérisseuses, dans chaque communauté, existent des femmes qui sont porteuses d'une part importante des savoirs traditionnels. Nombre de ces savoirs – liés au corps, à la maternité, aux enfants, à l'utilisation de certains végétaux – sont encore souvent transmis de femme à femme. Les plantes les plus connues sont généralement celles aux effets abortifs, ou celles destinées à faciliter l'accouchement, ou encore utilisées pour le traitement des maladies infantiles.

Toutefois, s'il existe des savoirs spécifiques aux femmes, liés notamment à la fécondité, à l'accouchement et à la première partie du cycle de vie des enfants, des études ont montré qu'ils ne peuvent être séparés de certains savoirs masculins. Dans certaines sociétés ce sont les femmes qui possèdent les savoirs, vont en forêt récolter les plantes qui seront ensuite vendues sur les marchés, alors que ce sont plutôt des hommes qui concoctent les préparations et les conditionnent pour la vente. La transmission se fait donc plutôt par les femmes et la vente plutôt par les hommes. Cette répartition des tâches n'est cependant pas immuable, certaines récoltes étant aussi effectuées par les hommes et certaines concoctions par les femmes.

Enfin, les savoirs traditionnels des femmes ne sont pas figés mais dynamiques, représentatifs de l'évolution des sociétés concernées, des créations culturelles à l'œuvre et de la complexité présente au sein de ces sociétés en mutation, qu'il convient d'envisager davantage sous la forme d'un continuum (Drummond, 1980) que comme une entité globale et homogène.

IV.1.c La filière des PAM au Maroc, une opportunité de développement pour les APAC territoires de Vie

Le Maroc possède des zones biogéographiques parmi les plus rares au monde et une biodiversité de première importance avec beaucoup de plantes d'intérêt thérapeutique. La diversité des paysages et des climats marocains explique la richesse de la pharmacopée du pays. Déserts, montagnes, forêts, littoraux, estuaires, marécages, oueds, plaines subhumides et semi-arides, produisent une végétation et une faune extrêmement variées. De plus, la flore marocaine est considérée à dominance méditerranéenne avec toutes sortes d'espèces venues du nord de la méditerranée, mais aussi des espèces sahariennes infiltrées du sud, des espèces soudanaises remontées de la zone sahélienne, etc. Quant à la faune, elle intervient également comme ingrédient de base pour enrichir encore très largement cette pharmacopée avec de nombreuses espèces marines, des insectes, des reptiles et des mammifères ...

Selon l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (2021), La filière des plantes aromatiques et médicinales (PAM) au Maroc regorge de potentiels grâce à la diversité des espèces. Ainsi, plus de 4.200 espèces ont été identifiées dont 800 endémiques et 600 classées comme produits à usage médicinal et/ou aromatique, ce qui a permis au Pays d'être classé deuxième après la Turquie au niveau du bassin méditerranéen.

Le Haut Atlas, l'Anti-Atlas, les plateaux de l'Oriental et le Rif sont les zones les plus riches en PAM du royaume. Dans le Haut Atlas, l'utilisation des plantes en pharmacopée traditionnelle est encore très présente et profondément enracinée dans la culture médicinale de ces communautés amazighes ; dans certaines sites la médecine traditionnelle à base de plante constitue la principale source de soins, dans d'autres elle représente l'ultime recours en cas de d'échec de la médecine conventionnelle ou de manque de moyens pour recourir à la médecine moderne. Les maladies traitées vont des simples troubles digestifs jusqu'au traitement de maladies chroniques comme la tuberculose, le cancer, l'ulcère, le diabète, les calculs rénaux...etc.

Les montagnes marocaines sont aussi des régions qui abritent le plus grand nombre d'APAC territoires de vie. En effet, ces régions montagneuses - où les communautés vivent dans l'enclavement et connaissent un certain isolement - sont sources de nombreuses plantes médicinales commercialisées dans tout le Maroc et à l'étranger. Une infime quantité de PAM est cultivée, le reste se retrouvent à l'état spontanée sur des terres collectives, des forêts domaniales ou communautaires soumises souvent à des règles coutumières de gestion, ce qui a contribué jusqu'à un passé récent à leur conservation.

Mais force est de constater que lorsque ces règles s'amenuisent et que les institutions qui les portent s'affaiblissent, ces terres deviennent sujettes à des utilisations abusives comme le défrichement pour la mise en culture, le surpâturage, et le ramassage de bois de feu, etc. Une telle attitude, entraîne inéluctablement une dégradation de la ressource. En outre, pendant très longtemps le secteur des PAM au Maroc est resté un secteur non structuré avec des répercussions significatives sur la matière première en amont de la filière, et sans réelle plus-value au niveau local. L'engouement pour les PAM par de grandes entreprises nationales et internationales a également contribué à accentuer cette situation.

Pour contourner cet écueil, le gouvernement marocain s'est vu dans la nécessité de prendre des mesures tangibles et pragmatiques pour en faire un véritable levier de développement économique. Parmi ces mesures :

- I) La création en 2002 de l'Institut national des plantes aromatiques et médicinales de Taouinate, avec pour principales missions de développer par la recherche la production de plantes à parfum médicinales et aromatiques dans les différentes régions marocaines ;
- II) L'élaboration en 2009, de la stratégie de développement de la filière qui repose sur plusieurs piliers, à savoir : *la consolidation des connaissances actuelles et leur développement* pour aborder de manière professionnelle le marché. C'est à ce titre que le Département des Eaux et Forêts a préparé un plan décennal 2015/2024 comprenant la mise en place d'une cartographie nationale des ressources en PAM, ainsi qu'une échelle de priorité par rapport aux espèces les plus importantes ; *l'optimisation de la production et de la commercialisation* en vue d'une meilleure valorisation des PAM marocaines ; *la réglementation, l'organisation et l'encouragement du secteur* pour préparer un cadre à la fois adéquat et stimulant pour les professionnels et protecteur de la ressource ; *la promotion et l'animation du secteur* tout en créant des synergies positives avec d'autres secteurs ; la préservation et la gestion durable de la ressource et la promotion de moyens de substance durables.

Grâce à cette stratégie, les communautés locales font aujourd'hui partie des principaux acteurs économiques de la filière PAM. Grand nombre d'associations et de coopératives PAM ont vu le jour, en particulier avec l'appui du Département des Eaux et Forêts qui leur donne la priorité en matière d'adjudication des nappes de collecte. Ces coopératives procèdent à une première transformation des matières premières selon les équipements et les moyens dont elles disposent. Certaines ont pu bénéficier de fond nationaux et/ou internationaux et sont arrivées à s'acquérir de technologies et d'équipements avancés pour la transformation de PAM.

Le secteur est aujourd'hui pourvoyeur d'emplois et de richesses. Les productions annuelles sont arrivées à 140.000 tonnes tout en procurant des revenus alternatifs aux communautés locales, générant en moyenne quelque 500.000 journées de travail/an (Selon l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques, 2021). La production est globalement assurée par les PAM spontanées, alors que la part des PAM cultivées demeure très faible (2%).

Actuellement, le Maroc est classé 12ème exportateur mondial des PAM avec 52.000 tonnes de plantes et 5.000 tonnes d'huiles. Les principales destinations des exportations marocaines en PAM sont le marché de l'UE et les Etats Unis, mais selon l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (2021) c'est l'ouverture sur d'autres destinations (Japon, Canada, Suisse, Espagne, Allemagne) qui a permis d'augmenter les volumes.

Cependant, en dépit de ces potentialités et de la demande nationale et internationale grandissante, le secteur des plantes médicinales, demeure confronté à plusieurs entraves. La prédominance des cultures spontanées sur ce qui est produit constitue l'un des plus sérieux obstacles. Pour ces raisons un travail à l'amont et de proximité avec les communautés locales et autochtones est fondamental ; les territoires de vie constituent une part de la solution pour la durabilité du secteur.

V.1.d La médecine traditionnelle au Maroc, une doctrine millénaire.

Les savoirs traditionnels, autochtones, vernaculaires, endogènes et informels, sont des savoirs considérés comme non scientifiques. Par rapport aux savoirs scientifiques, généralement formalisés et standardisés, les savoirs traditionnels sont localisés et contextualisés. Ils sont propres à un milieu, à un groupe socioculturel. Ils sont le fruit des faits d'expériences techniques accumulés à travers le temps.

Les interdits, les mythes, et même la sacralisation de certaines espèces et écosystèmes sont des pratiques culturelles utilisées par les communautés autochtones un peu partout en Afrique pour protéger la biodiversité ; ces communautés ont conçu à travers leurs pratiques culturelles, des méthodes séculaires très simples mais qui conservent efficacement et durablement la biodiversité. Le Maroc fait partie des pays où la conservation communautaire et la médecine traditionnelle qui est ici l'objet de notre propos sont encore bien ancrées dans la culture locale.

« ... Le système thérapeutique marocain est l'exemple d'une fusion remarquable entre une tradition locale tirant l'essentiel de ses ressources de l'environnement naturel et un savoir séculaire se rattachant à la médecine arabo-islamique. Cette médecine dite arabe dont l'inspiration dépasse largement le seul cadre du monde arabe, est une tradition médicale au carrefour d'influences diverses, amazighes, andalouses, africaines, hébraïques et autres. »
Jean-Baptiste Loin, auteur de nombreux reportages et ouvrages sur la médecine douce.

Le nombre important des tradipraticiens (guérisseurs), d'herboristes, des utilisateurs femmes et hommes de divers produits naturels, les recettes encore en circulation de nos jours sont autant de preuves qui attestent de la vivacité et de la longue vie de cette pratique multiculturelle au Maroc. Bien que les praticiens ne soient sans doute pas aussi érudits que jadis, ils consacrent néanmoins toujours beaucoup de temps à leurs actes thérapeutiques, cherchant avec humilité le meilleur remède pour les cas qui se présentent à eux.

« ... Véritable science du rapport humain, mêlée de ritualisme religieux et de sympathie naturelle, et disposant bien sûr, d'un arsenal thérapeutique tout à fait imposant, la médecine traditionnelle marocaine possède certainement de nombreux atouts. » Jean-Baptiste Loin.

La formule populaire : « un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle » est généralement utilisée pour déplorer la mort des cultures traditionnelles et notamment des savoir médicaux des ethnies en voie de disparition ou de modernisation. Le Maroc avantageusement a depuis longtemps procédé à une recension assez complète des produits médicinaux marocains, qu'ils soient d'origine végétale, animale, minérale ou industrielle et cette documentation est encore aujourd'hui dûment sauvegardée. Ainsi, transmise oralement et constamment enrichie aussi bien par les médecins proprement dits que par les guérisseurs et les herboristes, la médecine traditionnelle marocaine est parvenue jusqu'à notre époque où elle continue d'être compilée par des scientifiques qui apportent par la même occasion une contribution notable à la connaissance des systèmes médicaux anciens.

Comme il a été indiqué plus haut, la cueillette des plantes spontanées représente plus de 98 % de la production nationale. Cette catégorie englobe une large gamme de plantes dont les plus importantes sont le thym, le romarin, le caroubier, la menthe pouliot, l'origan, l'arganier et les feuilles de laurier. Parmi les principales PAM cultivées au Maroc, on peut citer : le géranium, la lavande, la rose, le jasmin, la verveine, la menthe et le safran.

Du fait de leur nature, les PAM connaissent différents usages. Les plantes séchées sont utilisées en herboristerie, en aromates alimentaires et en médecine alternative. Certaines produisent des huiles essentielles dont la production est essentiellement destinée à l'industrie pharmaceutique.

V.2 Etude sommaire sur les savoirs des femmes en médecine traditionnelle dans les APAC Territoire de Vie

V.2.1 Méthodologie

Cette étude s'inscrit dans un effort global du Consortium APAC Maroc, visant à caractériser les territoires de Vie marocains et à apporter les preuves de leur richesse en biodiversité et de leurs contributions dans sa conservation et dans le renforcement de la résilience des communautés locales et des écosystèmes naturels. L'ensemble des projets soutenus par le CAM dans le cadre de la GSI, comporte donc une étude sur la diversité biologique locale et sur les états des écosystèmes. Ces études sont entreprises en vue d'établir un état des lieux des espèces végétales et quand possible animales à partir d'une revue bibliographique et d'observation et d'enquêtes sur le terrain.

L'étude sur les savoirs des femmes en médecine traditionnelles constitue un volet spécifique de ces études qui est pris en charge - dans le cadre d'un commun accord par les ONG membres du CAM - par le projet transversal.

Par ailleurs, il a été décidé pour cela de se greffer sur un travail déjà en cours par MBLA vu le budget et le temps très limités réservés à cette étude. MBLA dispose en effet déjà d'une base de données établie avec son principal partenaire la Global Biodiversity Foundation dans le cadre d'un programme commun programme « High Atlas Cultural Landscapes » et réalise notamment des études floristiques et ethnobotaniques.

L'ethnobotanique permet d'en apprendre énormément sur les peuples humains et leurs habitudes, mais aussi de prendre conscience de l'extrême diversité d'adaptation des végétaux et des hommes selon leurs régions ou le climat auxquels ils sont soumis.

Les deux régions du Haut Atlas les plus étudiées par MBLA/GDF sont le HAC et le HAO, qui présentent une diversité lithologique, structurale et floristique assez importante pour établir le catalogue de la biodiversité du Haut Atlas. Cela comprend également les plantes aromatiques et médicinales utilisées dans le traitement traditionnel des maladies, afin de les valoriser, de les conserver et de les utiliser d'une manière rationnelle.

Les focus groupe ont été menés avec le soutien du Dr Soufiane M'Sou, qui a apporté aussi un appui conséquent en assurant les traductions (amazighe-arabe). En réalisant des focus groupe avec des femmes de différents âges au niveau de territoires de vie du Haut Atlas Central (Tillouguite, Zaouiat Ahansal, Ait M'Hamed et Ait Abbas), et du Haut Atlas Occidental/région du Parc National du Toubkal (Oukaimeden, Imegdalen et Ourika) / § liste des femmes en annexes, le but est d'initier un travail sur le savoir des femmes en vue de son extension par les membres du CAM à d'autres territoires de vie dans d'autres régions du Pays.

Ce travail de prospection a donc pour objectifs : a) sur le plan scientifique à améliorer les connaissances sur la flore médicinale du Haut Atlas, et b) réunir toutes les informations concernant les usages thérapeutiques pratiqués par les femmes dans les régions d'étude. Ce travail devrait également servir comme base ultérieurement en s'associant à des équipes de recherche, d'identifier les plantes présentant un intérêt particulier dans les domaines de phytochimie et de pharmacologie et d'envisager des complémentarités possibles entre phytothérapie et médecine conventionnelle pour la prise en charge de certaines douleurs en s'associant cette fois-ci avec des spécialistes de la médecine douce.

V.2.2 Principaux résultats des focus groupes

D'une manière générale, les communautés locales et autochtones du Haut Atlas ont une connaissance précise de la flore et de la faune locale. Elles ont mis en place une taxonomie permettant d'identifier les différentes composantes de cette biodiversité. Celle-ci est utilisée durablement à des fins culturelles.

Les savoirs et pratiques culturelles de conservation de la diversité biologique sont donc des valeurs dans ces territoires de Vie, qui doivent être pris en compte dans les programmes nationaux de conservation de la biodiversité et seraient d'une importance capitale pour sa gestion et son utilisation durable.

Le travail réalisé dans les focus groupe a toutefois montré que les savoirs des femmes et leurs connaissance des plantes à vertu thérapeutiques sont entrain de se perdre et le seront définitivement si rien n'est fait. Quelques femmes très âgées détiennent encore ces savoirs les transmettent au besoin oralement aux plus jeunes, mais le recours à la médecine conventionnelle fait que ce transfert entre génération est en phase de s'estomper.

Le tableau qui suit présente les plantes recensées (plus d'une quarantaine de plantes), ainsi que leurs usages par les femmes à des fins thérapeutiques.

| Nom scientifique | Nom vernaculaire | Partie de la plante | Description par l'informateur |
|---|------------------|---------------------|---|
| <i>Ajuga reptans</i> | Touf telba | Feuilles | Contre le cancer, asthme et diarrhée. |
| <i>Anacyclus pyrethrum var. pyrethrum</i> | Iguendiz | Racines | Plante utilisée pour soigner divers maux : <ul style="list-style-type: none"> • Les rhumatismes • Les rhumes (séchées, en poudre et consommé avec du miel). • Les racines sont utilisées pour les maux de dents, en les mettant directement sur la dent ou en réalisant pour les maux de gencives une infusion pour des gargarismes (2 petites racines bouillies pendant 15mn, prises avant le petit déjeuner). • Les racines sont aussi utilisées pour les dermatites (préparé sous forme de poudre, puis cuit avec de l'huile d'olive et de l'ail et mis sur la peau là où il y a un problème). |
| <i>Artemisia herba-alba</i> | Tizrit, chih | Feuilles, Tiges | Préparé avec du thé pour les douleurs intestinales, pour le diabète, pour les maux de ventre, contre les vers intestinaux chez les enfants, pour désinfecter les blessures (après 15min d'infusion). Les feuilles et les tiges s'utilisent en infusion pour laver les parties génitales en cas d'irritations ou pour prévenir les infections, et après les menstruation ; utilisé également comme désinfectant après la circoncision. 2 tiges en infusion de 10 minutes, contre la diarrhée et pour les enfants qui souffrent d'anémie |
| <i>Avena sterilis</i> | Attkoy | Céréale | Contre la diarrhée et le diabète. |
| <i>Ballota hirsuta</i> | Tifziyin | NA | Préparation d'une décoction et utilisée comme une douche quand quelqu'un est malade. |

| | | | |
|-----------------------------|--------------|---|---|
| <i>Capparis spinosa</i> | Taylilout | Graines, Feuilles, Fruits | Les graines sont bouillies dans l'eau et bues, ou consommées dans le torbist (un mélange de pain, d'huile d'olive et de graines de taylilout) pour les rhumatismes et les douleurs osseuses. Pour les maux de tête, les graines sont moulues, mélangées au henné et appliquées sur le cuir chevelu pendant un jour. Utilisé par les femmes stériles pour avoir des enfants. Les fruits avec graines sont utilisés cuits ou en poudre pour les enfants souffrant d'anémie. |
| <i>Cistus sp.</i> | Irguel | Graines | Asumid (maladies causé par le froid), Azbar (douleur) et les problèmes d'estomac (mélanger avec du miel ou du smen/beurre rance) |
| <i>Cladanthus scariosus</i> | Ifski | Parties aériennes | Utilisé en infusion contre Lmsaran (intestins); Asumid (froid); Ikdi : syndrome affectant les enfants): c'est de la fièvre et de la diarrhée avec une très mauvaise odeur, et les vomissements. |
| <i>Daphne gnidium</i> | Alzaz | Feuilles | Permet allonger, hydrater, intensifier et lisser les cheveux |
| <i>Datura stramonium</i> | Tabourzigt | Feuilles | Contraction utérine après l'accouchement et douleur post-partum, pour se détendre et pour le renforcement de l'immunité |
| <i>Euphorbia resinifera</i> | Tikiout | NA | Pour le diabète. |
| <i>Fraxinus dimorpha</i> | Imst | Feuilles, Fruits | Fabriquer un colorant pour la laine de mouton mélangée à une terre spéciale (appelée bouchedan récoltée au bord de la rivière en août). La terre et les feuilles sont bouillies ensemble, puis ajoutée pendant une demi-heure, puis lavée dans la rivière. Les fruits sont commercialisés. |
| <i>Herniaria hirsuta</i> | Herras lhjer | Feuilles | Contre les calculs biliaires et les douleurs des reins |
| <i>Juglans regia</i> | Tswik | Écorce, Racines, parties souterraines, Fruits | Utilisé comme cosmétique et comme colorant mélangé avec du henné pour colorer les cheveux et la laine. La partie externe des fruits est utilisée pour colorer la laine. Écorce utilisée comme dentifrice et pour nettoyer les dents par les femmes |
| <i>Juniperrus thurifera</i> | Tawalt | Feuilles, Fruits | Se débarrasser des maux de tête, Maladie des reins, renforcement de l'immunité, Les hémorroïdes, Promouvoir la santé cardiaque. |
| <i>Juniperus oxycedrus</i> | Tiqqui | Feuilles, Fruits | Contre les maladies causées par le "froid", Diabète, vers intestinaux, les hémorroïdes et démangeaison |
| <i>Juniperus phoenicea</i> | Laerar | Feuilles | Utilisé comme cosmétique, contre la fièvre et les problèmes de l'Intestin grêle. |

| | | | |
|---------------------------|------------------------|-----------------------|---|
| <i>Lawsonia inermis</i> | Henna | Feuilles | Pour nettoyer la peau des enfants nés récemment et prévenir les infections. Pour colorer les mains, les pieds et les cheveux ; Les feuilles sont utilisées pour les maux de tête (séché puis mélangé et appliqué sur la tête). |
| <i>Lvandulla sp</i> | Lkhzama | Feuilles | Rhumatisme, diabète et problèmes intestinaux |
| <i>Marrubium vulgare</i> | Merroyne | Feuilles | Cancer, maux d'oreille, cicatrisation et stérilisation, démangeaison, douleurs urinaire post-partum, contraction utérine après l'accouchement, les hémorroïdes, pour nettoyer et stériliser les plaies, calculs biliaires et l'asthme. |
| <i>Mentha pulegium</i> | Fliou or Flayou | Parties aériennes | Préparé avec du thé contre la fièvre, Contre les douleurs intestinales, Toux, et Rhumes |
| <i>Mentha suaveolens</i> | Tmijja | Parties aériennes | Spasmes, problèmes d'estomac, douleurs, et les maladies causées par le "froid". En cuisine ou pour préparer la zmitta (un plat à base de farine d'orge et plantes aromatiques). En décoctions avec un peu de sucre ou contre les douleurs intestinales. Généralement, la plante est utilisée en infusion avec du miel ou en décoction avec sucre (3 tiges avec feuilles, 2 fois par jour) |
| <i>Origanum sp.</i> | Azoukni | Parties aériennes | Spasmes, problèmes d'estomac, douleurs, contre la grippe, et pour aromatiser des boissons ou des plats (thé, café, beurre, viande). Utilisé frais ou sec, pour augmenter l'appétit (15min d'infusion dans de l'eau chaude 3 fois par jour). Utilisé également contre les ballonnements et gaz et contre les vers intestinaux. |
| <i>Peganum harmala</i> | Lhermel | Graines | hydratants et adoucissants pour cheveux |
| <i>Pimpinella anisum</i> | Jahna | NA | Pour l'estomac et contre la toux |
| <i>Pinus halepensis</i> | Taeida | Feuilles, gomme sèche | Rhume, toux, maux dents, vers intestinaux, les hémorroïdes, douleur musculaire et les maux de dos. |
| <i>Pistacia lentiscus</i> | Tidit | Feuilles, Écorce | Pour l'estomac, pour se débarrasser des gaz et des ballonnements contre, les maux causés par le "froid" et pour soigner les brûlures (la poudre de feuilles séchées est mélangée avec du lait pour faire une crème et s'appliquer sur les brûlures). L'écorce est utilisée pour les maux d'estomac (l'écorce est broyée et bouillie dans l'eau pendant 10 minutes). |
| <i>Prunus dulcis</i> | Louz, Qab | Fruits non mûrs | Contre les problèmes gastriques et intestinaux |

| | | | |
|-------------------------------|-------------|-------------------------|---|
| <i>Punica granatum</i> | Rman | Fruits | Le fruit et l'écorce des fruits séchés sont utilisés pour les maux d'estomac et pour teindre les cheveux (séché, broyé et ajouté à l'eau chaude pendant 3 minutes, prendre ensuite 1 cuillère 3 fois par jour) |
| <i>Quercus ilex</i> | Tasaft | Ecorce, Fruits | L'écorce est un médicament contre les maux d'estomac (l'écorce séchée est bouillie dans de l'eau chaude pendant 10 minutes et bue après le petit déjeuner). le fruit est utilisé contre l'énurésie, le diabète, le rhumatisme, l'anémie, les spasmes articulaires et pour le renforcement musculaire et la santé cardiaque. |
| <i>Rhamnus atlantica</i> | Admam | Fruits | Renforce les os et l'immunité, contre les maladies cardiaques, le rhumatisme, l'anémie et pour le lissage de cheveux. |
| <i>Rosmarinus officinalis</i> | Azir | Parties aériennes | Préparé avec du thé ou en infusion seul pour les maux d'estomac |
| <i>Rubia tinctorum</i> | Taroubia | Racines | Contre les maladies cardiaques, contre les rhumes, préparé avec du thé contre la nervosité et en décoction dans le lait contre à l'anémie. |
| <i>Rubus ulmifolius</i> | Tabgha | Racines | Soulagement de la douleur, crampes abdominales, anémie, renforcement de l'immunité, pour se détendre et promouvoir la santé cardiaque |
| <i>Ruta chalepensis</i> | Aourmi | Feuilles, Tiges | Pour la toux, contre les rhumatismes, pour la grippe (en fumigation 2-3 fois pendant la maladie). Les tiges sont utilisées pour faire des fumigations contre les maladies de peau et contre la sinusite. |
| <i>Ruta montana</i> | Awormi | Plante entière | Pour le rhume, contre les rhumatismes, préparé avec du thé contre la nervosité, contre l'ariah (esprits) et jnoon (jinni) en fumigation. Feuilles et tiges utilisées comme fumigants ou décoctions pour les enfants lorsqu'ils souffrent d'anémie ou lorsqu'ils ont un retard de croissance. |
| <i>Silene dioica</i> | Taghighasht | Feuilles, Racines | Contre les problèmes digestif et l'eczéma |
| <i>Syzygium aromaticum</i> | Nuar | Fruits, infructescences | Pour colorer les cheveux et les mains lors des fêtes et pour nettoyer la peau des enfants nés récemment et prévenir les infections (mêlé avec du henné) |
| <i>Tetraclinis articulata</i> | kizzo | Feuilles | Diarrhée, ulcères de l'intestin, des crampes d'estomac, gaz et ballonnements, cosmétique, renforcement des cheveux, maux de tête la tuberculose pulmonaire, asthme et voies urinaires |

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------------|-------------------|--|
| <i>Thymus saturejoides</i> | Izzoknni, Tazuknit, za3etra | Parties aériennes | Rhumes, toux, asthme, douleurs gastro-intestinales, coliques et flatulences et les problèmes de l'estomac (utilisé dans le café, le thé ou de l'eau tiède, parfois mélangée à d'autres plantes), contre la sinusite et pour aromatiser le café, le thé et le beurre (pour le beurre, celui-ci est fondu, des feuilles d'azoukni sont ajoutées et mélangées et on laisse refroidir). Particulièrement bon pour les crampes menstruelles (moudre et ajouter à la soupe). Intensifier les cheveux |
| | Edzghi | Feuilles | Inflammation de la gencive et les maux de dents |
| | Tibitass | Feuilles | Contre l'anémie, la rhumes, les problèmes gastro-intestinaux et pour le renforcement de l'immunité |

V.2.3 Conclusions et recommandations.

A l'issue de ce travail sommaire sur les savoirs des femmes en médecine traditionnelles, il ressort trois principaux points.

- La richesse en biodiversité des territoires étudiés ainsi que la part des variétés de plantes médicinales nécessite encore davantage d'explorations. Le riche cortège floristique établi sur une courte période et avec un groupe limité de personnes, indique le potentiel élevé des connaissances traditionnelles.
- Par ailleurs, si les plantes recensées jouent un rôle crucial pour traiter un certain nombre de maux, certaines de ces plantes manquent de preuves ethnomédicinales ;
- Un travail identique à celui réalisé ici ou quand c'est possible, des études ethnobotaniques et ethnopharmacologies doivent être réalisées systématiquement dans les territoires de vie en vue d'élaborer une base de données complète sur les plantes aromatiques et médicinales. Ces études serviraient à recenser les plantes, à consigner leurs utilisations par des enquêtes et focus groupes auprès des anciens et pourquoi pas, essayer d'intégrer la phytothérapie dans les soins en complément de la médecine moderne ;
- Il a été constaté le manque d'information chez les femmes concernant les effets indésirables et la toxicité potentielle de certaines plantes d'où l'intérêt d'organiser des campagne de sensibilisation ou des formations de vulgarisatrice/animatrices locales et d'élaborer des capsules éducatives visant à sensibiliser et informer le public aussi bien sur les risques liés à la phytothérapie (surdosage, toxicité, interactions pharmacocinétiques, ...), mais aussi du bénéfice de l'usage de la phytothérapie ;
- Il devient urgent d'assurer la conservation et l'exploitation rationnelle des plantes aromatiques et médicinales, à la protection de leur habitat et de réhabiliter les relations entre les communautés locales et les ressources naturelles. Les coopératives locales doivent être au cœur de ce processus.

VI. Réalisations des ONG membres et politique Genre du CAM

VI.1 Introduction

VI.1.a Retour sur le concept de Genre

Le "genre" et "l'approche de genre" sont des notions parfois mal comprises. C'est pourquoi nous avons voulu revenir ici sur les définitions et concepts clés avant d'aller plus loin.

Transposé de l'anglais "Gender", le genre est un concept sociologique désignant les "rapports sociaux de sexe" et de façon concrète l'analyse des statuts, rôle sociaux et relations entre les hommes et les femmes dans une société donnée.

« On ne naît pas femme, on le devient ». (Simone de Beauvoir, « Le deuxième sexe » 1949).

En effet, le genre se construit autour des significations et valeurs socialement rattachées au masculin et au féminin. Il est la construction sociale de la différence des sexes, incarné généralement dans :

- i) Des identités, comportements et statuts différenciés ;
- ii) Une distribution inégale des espaces sociaux et des ressources, mais aussi de pouvoirs, responsabilités et charges,
- iii) Et des stéréotypes associés aux hommes et aux femmes.

"L'approche Genre " est une approche qui repose sur l'analyse et la **remise en cause** de ces processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe.

"L'approche genre part du constat que les inégalités entre les femmes et les hommes sont construites par les sociétés. Ces inégalités résultent des rôles masculins et féminins assignés sur la base de différences biologiques (stéréotypes de Genre).

L'approche genre remet donc en cause les processus de hiérarchisation des individus en fonction de leur sexe et les discriminations qui en découlent.

Ainsi par exemple, dans certains pays, les femmes restent-elles des « mineures juridiques ». Quand bien même les cadres juridiques qui instaurent l'égalité des femmes et des hommes sont en place, les femmes ne bénéficient pas forcément des mêmes droits réels et continuent à subir des discriminations liées aux coutumes et aux traditions. Elles subissent notamment des inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources, dans l'accès à la terre, ou sur le contrôle du budget familial, dans leur liberté de parole et de mouvement, ainsi que dans leur liberté à faire des choix à toutes les étapes de leur vie.

En tant que concept, l'approche Genre analyse les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe. Cette répartition des rôles, des responsabilités, des activités et des ressources entre femmes et hommes est souvent source d'inégalités et limite la liberté des femmes à jouir des droits humains.

En tant qu'objectif, l'approche Genre promeut l'égalité des droits, ainsi qu'un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes. Elle promeut des

droits formels et réels égaux pour les femmes et les hommes, l'amélioration de l'accès aux espaces d'expression et de pouvoir, au capital humain incorporé (santé, éducation) et aux facteurs de production. L'approche genre comprend aussi la prévention et la répression des violences fondées sur le sexe, un partage équitable des ressources et des responsabilités, ainsi qu'un développement humain plus complet et durable pour tous et toutes.

En tant que méthodologie, l'approche Genre produit une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant d'un point de vue économique que social, culturel et politique. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement. Elle conduit à la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives.

La méthodologie de l'approche genre implique une démarche résolument participative, créant les meilleures conditions pour une participation réelle des femmes et des hommes. La démarche repose toujours efficacement sur la production d'informations ventilées par sexe. La non-prise en compte des activités, spécificités ou propositions des femmes est en effet une discrimination structurelle. En produisant ces données complémentaires, et en valorisant les apports des femmes autant que ceux des hommes, l'approche Genre enrichit les connaissances et permet une compréhension plus objective de la réalité.

L'approche genre cherche à sensibiliser et changer les mentalités pour imaginer des modes de relations plus démocratiques, tant dans la vie quotidienne que dans la vie économique, sociale et politique"

L'analyse de genre permet l'identification et la déconstruction des stéréotypes liés au féminin et au masculin, qui contribuent à reproduire les inégalités de genre. Elle permet de mettre en évidence les rapports de pouvoir et les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que leurs répercussions sur l'aptitude et les possibilités de participation au développement des hommes et des femmes.

Ce type d'analyse suppose la pleine participation des femmes et des hommes dans l'identification des enjeux, contraintes et opportunités que les femmes et les hommes rencontrent dans un espace donné, et des intérêts et besoins spécifiques aux deux sexes. L'analyse de genre met en évidence les liens qui existent entre les inégalités de genre et les autres formes d'inégalités et de clivages -économiques, sociaux, générationnels, culturels, ethniques, religieux et politiques -au sein des sociétés et entre sociétés. Dès lors, elle s'inscrit dans une approche globale d'analyse critique des rapports sociaux et de transformation sociale.

L'approche et l'analyse de genre permet l'accès à **l'empowerment** qui signifie "*émancipation, renforcement des capacités, autonomie, prise de pouvoir*".

IV.1.b La dimension de genre : Un ingrédient clé pour le développement durable

Lorsque les gouvernements ont négocié le Programme du développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 ODD, il n'y a jamais eu un doute sur le rôle des femmes dans la promotion d'un développement durable efficace. L'égalité de genre est reconnue comme une condition préalable à la réalisation du développement durable et est intégrée dans l'ensemble des objectifs et des cibles du Programme à l'horizon 2030.

Les obstacles structurels et systémiques sont notamment abordés dans l'ODD 5 : Réaliser l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles.

Le Programme 2030 souligne que l'égalité d'accès à l'éducation, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques constitue la base de sociétés équitables. Investir dans l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles permet, non seulement de mettre en œuvre l'ODD 5, mais aussi de soutenir les progrès dans l'ensemble des 17 ODD, notamment en contribuant à l'éradication de la pauvreté, à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation, à la protection de la biodiversité et à la croissance économique durable (Ivanova, 2021).

Ne laisser personne de côté : ce principe de programmation domine pour tous les contextes nationaux. Ne laisser personne de côté et aider les plus défavorisé·e·s en premier sont deux paramètres essentiels pour l'égalité des sexes, car les femmes sont souvent représentées d'une façon disproportionnée parmi les personnes marginalisées, discriminées et exclues et sont aussi plus vulnérables face aux conflits, aux changements climatiques ou aux catastrophes naturelles.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) rapporte que l'égalité de genre et la participation des femmes à la prise de décision, ainsi qu'à la gouvernance des ressources naturelles sont bénéfiques pour la conservation. Des études ont révélés que les pays qui comptent un nombre plus élevé de représentantes dans leurs parlements ont des politiques plus strictes en matière de changement climatique et ont créé plus de zones protégées.

L'égalité des sexes et la participation des femmes constituent donc des éléments catalyseurs de la résilience sociale, économique et environnementale ainsi que des stratégies de réduction des risques et de durabilité, et de consolidation durable de la paix, car les femmes et les filles subissent un impact disproportionné en cas de chocs.

La prise en compte *judicieuse* du genre dans toute initiative de développement est ainsi devenue une exigence incontournable des partenaires au développement. Si la demande de qualité des initiatives de développement est de plus en plus forte aussi bien de la part des communautés locales elles-mêmes, des acteurs institutionnels que des partenaires techniques et financiers (PTF) et des bailleurs de fonds, elle semble aussi aller de pair avec une exigence de plus, celle d'une forte mobilisation en faveur de l'intégration du genre dans toute initiative de développement.

Plusieurs enjeux associés à la prise en compte du genre dans les actions de développement sont relevés :

- i) Le Genre est un élément essentiel à la réalisation des droits humains de tous ;
- ii) Le Genre est nécessaire pour permettre aux femmes et aux hommes de jouir des mêmes opportunités, droits et obligations dans tous les aspects de leur vie ;
- iii) Le Genre permet de garantir aux femmes et aux hommes un accès égal aux services sociaux de base, aux ressources naturelles, et l'accès à une indépendance et autonomie financière ;
- iv) Et enfin le Genre permet aux femmes et aux hommes d'être en mesure de prendre des décisions qui auront un impact positif sur leur épanouissement, sur celui des membres de leur famille et de leur communauté.

VI.1.c Le genre ne se limite pas à une méthode que l'on applique sur le terrain.

L'intégration de l'approche genre dans les politiques et initiatives de développement est une méthode de travail visant à promouvoir un développement équitable en favorisant une prise de conscience et en introduisant des stratégies et des outils pour l'égalité à toutes les étapes de la gestion du cycle des projets ou des programmes, mais aussi dans les modes de fonctionnement des institutions qui les mettent en œuvre. Pour parvenir à assurer l'égalité de genre, il faut au préalable en assurer l'intégration dans les institutions et les organisations. C'est pourquoi nous avons voulu mettre l'accent sur cet aspect au niveau de ce chapitre.

VI.2 Etude sommaire des réalisations des ONG membres du CAM en matière d'intégration du Genre dans le processus de soutien aux APAC

VI.2.a Portée de l'étude

Depuis son démarrage en 2016, les associations membres du réseau ont pu accéder au financement du PMF FEM dans le cadre de la GSI, une initiative multidonateurs de soutien aux APAC qui fait de l'intégration du Genre une condition et une obligation pour accéder à un financement à travers ce fonds.

Les organisations du CAM intègrent le genre dans leurs projets et/ ou pratiques organisationnelles avec des rythmes et des sensibilités différentes. Certaines, plus que d'autres, ont eu l'opportunité – à un moment de leur existence – de bénéficier de formations ponctuelles, de programmes de formations soutenus ou encore ont travaillé en étroite collaboration avec des partenaires clés en matière de genre. Leur expérience pourrait donc profiter aux autres membres du réseau. D'autres, sont moins avancées et sont toujours en phase d'entamer un processus d'appropriation de l'approche et de prise en compte des enjeux liés au Genre par leur organisation. D'où l'intérêt de ce travail.

La présente étude n'est en aucun cas une évaluation des projets portés par les ONG du CAM au regard de l'intégration du Genre. Elle a été réalisée de manière sommaire pour établir un premier état des lieux de ce qui est fait et de ce qui devait être renforcé.

Ce travail devrait notamment permettre de disposer des éléments permettant de prendre *des mesures collaboratives et coordonnées* au sein du réseau pour promouvoir l'intégration du Genre comme moyen rentable d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de faire progresser l'égalité de genre dans les territoires de vie.

Il s'agira en particulier d'accompagner le CAM pour qu'il dispose dans les deux prochaines années de :

- Un diagnostic approfondi partagé de la situation et une vision stratégique qui soient construits sur la base d'une implication forte des ONG membres du CAM et des réseaux communautaires régionaux APAC ;
- Une stratégie thématique spécifique accompagnée d'un plan d'action opérationnel s'appuyant sur la construction collective et justifiant une réponse organisationnelle et de structuration du réseau pour disposer d'organes énergiques sur le Genre ;
- Un système de suivi-évaluation et de gestion des connaissances et de documentation des bonnes pratiques qui puisse offrir une opportunité de montée en compétence collective.

VI.2.b Démarche méthodologique

| | | |
|----------------|---|---------------------------------------|
| Phase 1 | Collecte de la documentation auprès des ONG membres du CAM (documents des projets, rapports d'évaluation et rapports de progrès). | Deuxième trimestre 2022 |
| | Entretiens et échanges avec quelques membres du CAM pour le cadrage de l'étude (Soufiane M'Sou, Kabiri Lahcen, Mohamed Beyja, Lahcen Oukanou, Lucile Devret) | |
| Phase 2 | Cadrage et définition du périmètre de l'étude | Troisième et quatrième trimestre 2023 |
| | Revue documentaire | |
| | Entretiens individuels avec des personnes clés dans les différentes ONG (Oukanou Lahcen, Said Zalmaid/AFMI, Abdellah Aghraz et Soufiane/MBLA, Kabiri Lahcen, Ahmed Jâakou/AOFEP, Lucile Devret/AESVT. | |
| | Prise de contact avec des femmes et des hommes membres de communautés APAC et établissement d'une liste des membres de la commission Genre du CAM (liste des membres en annexe) | |
| | Identification des besoins et développement du contenu des webinaires et de l'atelier sur le Genre et la constitution de la commission Genre du réseau | |
| Phase 3 | Webinaire 1 : Retour sur le concept APAC Territoires de Vie | Janvier à Août 2023 |
| | Webinaire 2 : Comprendre le concept de Genre | |
| | Webinaire 3 : La situation des femmes dans les territoires de Vie. | |
| | Atelier sur la politique Genre organisé à l'occasion du festival d'Azilal des territoires de Vie (fin mai 2023). Quelles mesures mettre en place pour une action efficace en faveur de l'égalité des Genre (Politique et éléments de stratégie) ? Quelles organes mettre en place pour suivre les progrès du CAM en matière d'intégration et prise en compte du Genre dans le soutien aux territoires de Vie (est-ce que la commission Genre suffit ? profil des membres ? missions ? modalités de fonctionnement | |
| | Compilation des données et informations collectées, élaboration du rapport | |

Projets examinés dans le cadre de l'étude

| Intitulé du projet | Interventions | ONG porteuse |
|---|---|--------------|
| Caractérisation et réhabilitation des pratiques traditionnelles pour la conservation de la biodiversité dans les parcours d'Iguer Aouragh au Moyen Atlas (APAC Zaouia Ifrane) | Réhabilitation des pratiques traditionnelles de gestion et restauration de la biodiversité au niveau des zones de parcours dégradées sur 660 ha. Valorisation des produits de terroirs et amélioration du niveau de vie de la communauté locale /30 familles. Développement des capacités des associations et coopératives locales. | AFMI |
| Paysages culturels du Haut Atlas : entre valorisation patrimoniale, tourisme et renforcement de la gouvernance. Cas du territoire de Vie Oukaïmeden | Caractérisation et enregistrement des APAC Oukaïmeden et Imegdâl Création du réseau APAC du Haut Atlas Plaidoyer en faveur du maintien du mode de vie transhumant Restauration des zones dégradées de l'Agdâl Oukaïmeden Formation d'écoguides/ou guides des espaces naturels Développement d'un produit écotouristique autour du circuit des transhumants Evaluation participative - centrée sur les communautés, les femmes et les jeunes - du projet | MBLA |

| Intitulé du projet | Interventions | ONG porteuse |
|---|---|--------------|
| Mobilisation de la société civile oasienne et ses partenaires pour le soutien, la reconnaissance, le maintien et la valorisation des territoires de vie dans les oasis du Maroc : cas de Mouy, Tadighouste, Errachidia. | Caractérisation et enregistrement des APAC de Mouy et de Tighfert. Renforcement des capacités et formations portant sur des thèmes liés à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité au profit des communautés locales tout en mettant l'accent sur la mobilisation des jeunes Soutien à des actions agricoles et d'artisanat au niveau de Mouy (renforcement de coopératives locales) Synergie et collaboration avec les autres membres du CAM | AOFEP |
| Amélioration de la documentation et la reconnaissance des APAC du Massif du Siroua et renforcement de leur résilience climatique à travers la promotion de la gestion intégrée de l'eau et des ressources connexes pour une transition agroécologique réussie | Consolider les processus et les capacités de gouvernance inclusive et de gestion participative des APAC du Siroua. Soutenir des initiatives d'adaptation au CC et de réduction des risques de catastrophes. Produire de la connaissance et diffuser les innovations sociales du projet auprès des communautés des zones limitrophes (et au-delà). | M&D |

VI.2.c Résultats de la revue documentaire, de l'atelier genre et des focus groupe

Partant du constat d'un manque de cohérence des réflexions et des actions menées par les ONG du CAM en matière de Genre, ainsi que de la nécessité d'améliorer la capacité des acteurs et actrices du réseau à s'approprier l'approche, à en comprendre les enjeux et à mettre en place des initiatives efficaces sur le terrain en faveur de l'égalité des sexes, le présent travail - s'appuyant sur un premier examen des projets APAC réalisés dans le cadre de la GSI - établit un premier diagnostic de la situation.

A la lumière de cet état des lieux, le but est d'identifier les points forts et les manquements, de concevoir et de mettre en place *des actions de renforcement des capacités* dans la perspective de l'intégration de manière adéquate de l'approche genre dans les initiatives du CAM.

Conformément aux termes de référence, ce travail devrait déboucher sur la proposition d'un projet global et structurant avec un double objectif :

- a) le renforcement de la prise en compte du genre dans les actions de terrain et de plaidoyer ;
- b) et la promotion l'intégration de l'approche Genre dans les pratiques organisationnelles du réseau et de chacun de ses membres.

Pour répondre à ces exigences, cette section est développée comme suit :

- La première partie de ce travail établit une typologie des actions menées et met par la même occasion en valeur les bonnes pratiques repérées dans les projets des associations membres ;
- La seconde partie pointe les difficulté repérées dans l'intégration de l'approche genre dans les pratiques organisationnelles et dans les projets des associations membres ;
- Et enfin la dernière partie de l'étude consolide les recommandations générales en vue d'améliorer les pratiques des organisations du CAM en matière de genre.

i. Typologie des actions menées par le CAM

i.a Type d'interventions

- Les interventions sont essentiellement des actions de développement. L'ensemble des ONG du CAM mène en effet des actions de terrain en lien avec la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales qui sont conçues et mises en œuvre dans le cadre de processus participatifs. Certes ces actions visent aussi bien les hommes que les femmes, mais elles ne sont pas basées sur une analyse genre réalisées en amont. Les actions en faveur des femmes relèvent dès lors plus d'une approche femme et développement que réellement d'une approche Genre et développement, avec tous les risques que cela peut induire comme le renforcement des inégalités ou encore des stéréotypes liés aux genres ;
 - Aucune des associations membres n'observe « le Genre » comme son cœur de métier ; l'approche genre n'est intégrée que de manière partielle dans certaines de leurs interventions conduisant à des actions spécifiquement destinées aux femmes.
 - Aucune de ces associations ne mène spécialement des actions de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes, que ce soit individuellement ou via leur réseau d'appartenance ;
 - Le niveau d'expérience en matière de prise en compte de l'égalité hommes-femmes varie considérablement d'une association à l'autre : mais dans leur majorité ces ONG commencent tout juste à se pencher sur les questions y afférentes et n'ont pas encore une approche clairement définie sur la façon de les aborder ; toutes reconnaissent en effet l'importance du genre, mais explorent toujours des moyens efficaces d'intégrer ces questions dans leurs interventions ; C'est dans ce sens que l'action du réseau peut être intéressante ;
 - Aucune des associations du CAM ne présentent de compétences spéciales et des capacités avérées pour l'animation de formations sur le Genre et la conduite d'accompagnements en faveur d'une meilleure appropriation et mise en œuvre de l'approche par des acteurs associatifs (les autres ONG du CAM par exemple ou des organisations communautaires de bases), et/ou par des acteurs institutionnels (collectivités territoriales, départements sectoriels, ...) ;
 - Aucune des associations membres du réseau ne se distingue par la production de travaux de recherche, de recherche-action et d'outils pédagogiques pour l'intégration du genre dans les projets et les pratiques organisationnelles des associations ;
 - Pour parvenir à une politique qui influence efficacement la gestion des ressources naturelles une certaine expérience dans l'utilisation de données sérieuses prenant en compte la sexospécificité est nécessaire. Pour produire ces données, il est essentiel de développer des indicateurs du genre (GSI) et d'établir des données de base pour contrôler les changements. Le constat qui est fait ici est un manque d'expérience pratique dans ce domaine et un faible niveau de suivi sensible à la parité hommes -femmes dans les projets de soutien aux territoires de Vie.
-
- **Pour conclure.** Toutes les ONG du CAM intègrent parmi la population cible les femmes et les jeunes filles à des degrés différents. La dissemblance est une différence d'approche notamment, réside dans la manière d'impliquer la population cible dans les projets dépendant de la maturité de l'organisation vis-à-vis du genre. Cependant, d'une manière générale, le constat qui est fait est que tout en ayant pris conscience de l'importance d'intégrer le genre dans les projets, ce qui est un pas important en soi, l'ensemble des ONG ont tendance à pratiquer plutôt une approche « Femmes et développement ». Celle-ci cible les besoins immédiats des femmes en les cantonnant au rang de bénéficiaires et en gardant une vision stéréotypée du rôle des femmes.

i.b Thématiques traitées

Parmi les thématiques davantage abordées par les ONG du CAM en lien avec l'approche Genre, on retrouve :

1. L'implication des femmes dans des projets/actions de gestion des ressources naturelles, de conservation de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques dans les limites tracées par la société rurale ;
 2. Des actions ciblées en faveur de l'autonomisation économique des femmes et l'amélioration de leurs moyens de subsistance toujours de manière stéréotypées ;
 3. Le renforcement de la participation des femmes dans les institutions de gouvernance et dans les processus de prise de décision, mais de manière assez timide.
- Thématique 1/Gestion des ressources naturelles (GRN)

Comme partout dans le monde, les hommes et les femmes des ménages ruraux au Maroc effectuent différentes tâches concernant l'utilisation et la gestion des ressources naturelles pour la production agricole et la sécurité alimentaire.

En raison de ces rôles différents, les femmes et les hommes détiennent des savoirs différents en relation avec la GRN. Les femmes et les hommes ont également des accès différentiels aux contrôles des ressources, dans les prises de décisions concernant l'utilisation de la terre et dans la gestion des revenus de la famille. D'une communauté à l'autre, nombre de facteurs entrent en jeu : l'âge de la femme ou de l'homme, le groupe socioéconomique auquel ils et elles appartiennent, le niveau d'instruction formel, l'ethnie, les exigences de l'agroécosystème et les règles coutumières de gestion établies par la communauté. Les femmes et les hommes participent également de façon différente au sein des organisations communautaires et ont un accès différent au savoir-faire et aux connaissances à travers les services de vulgarisation, l'instruction formelle, ou encore les formations des agriculteurs.

Conscientes de cette réalité, l'ensemble des ONG membres du CAM ont identifié le besoin de mettre en valeur le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles comme une priorité. Parmi les projets de GRN mis en oeuvre par les associations, des actions de : lutte anti-érosive, réhabilitation des terres et des sols, agroécologie, renforcement des systèmes semenciers locaux, gestion durable des parcours (revégétalisation, ensemencement), gestion intégrée des ressources en eau, ou encore des actions de promotion des énergies vertes, ... Autant d'actions qui semblent à la première impression plus du ressort des hommes que des femmes, mais où l'expérience a montré qu'elles ont largement leur place et leur mot à dire.

Des ateliers des ateliers spécifiques pour les femmes ont été organisés afin de leur offrir un espace pour s'exprimer librement. Néanmoins ces consultations à la base ne sont pas à même de combler ces lacunes puisque les femmes apparaissent marginalisées, si ce n'est lors lorsqu'elles doivent se prononcer pour l'apport d'une contribution physique donnée. Encore que dans certains cas, on accorde moins d'importance à ce qu'elles disent. Peu habituées à ce type d'exercice, en comparaison avec les hommes, elles ont parfois du mal à participer efficacement et à se projeter pour faire des propositions audacieuses répondant à leurs vrais besoins et réels intérêts. Donc, se contenter de ce genre de consultations ne conduit pas systématiquement aux effets escomptés ; quand elles ne font pas office de figurantes, les femmes restent dans les limites déjà tracées par la communauté.

Nombre d'initiatives menées par les ONG relèvent dès lors plus de l'approche « femmes et développement », que de l'approche « Genre et développement », laquelle ne se soucie pas uniquement des femmes cad des femmes prises de manière isolées, mais examine également les répercussions différentielles des interventions de développement sur les femmes et sur les hommes, ainsi que sur les relations entre les femmes et les hommes - tout en tenant compte les différents facteurs sociaux et culturels. La solution est de compléter les consultations à la base par d'autres actions de renforcement des capacités pour préparer les femmes, leur faciliter de l'accès à l'information pertinente, leur fournir un accompagnement et un encadrement adéquat permettant de poser les bases pour un réel empowerment.

En conclusion.

- ⇒ Bien que dans une première phase l'accent soit mis principalement sur les charges supplémentaires imposées aux femmes rurales et gardiennes de la biodiversité, il est important d'adopter rapidement une perspective plus large, de comprendre l'évolution des relations entre les femmes et les hommes du fait des changements économiques et sociaux, et de reconnaître que certains groupes d'hommes peuvent également être touchés négativement par les processus de changement (analyse Genre) ;
- ⇒ Il est manifestement aussi nécessaire de prévoir outre les mécanismes de consultation, le traitement des questions de genre dans les évaluations des projets/programmes. Les différents rôles, responsabilités, savoirs, autorités de prises de décisions des hommes et des femmes concernant la GRN sont en effet influencés par de nombreux facteurs comprenant les changements environnementaux et climatiques, les forces économiques, les pressions culturelles (par exemple, les tabous, les lois coutumières), les changements démographiques, les initiatives institutionnelles (par exemple, l'accès aux services et aux intrants ainsi qu'aux projets, etc.) ;
Pour prendre en compte tous ces facteurs et évaluer leurs impacts dans le temps sur les hommes et les femmes et pour identifier les contraintes potentielles de la durabilité, il est donc essentiel de développer et d'appliquer un inventaire des indicateurs sensibles au genre en matière de GRN qui seront révisés au fur et à mesure selon les besoins.
- L'autonomisation économique et l'amélioration durable des moyens de subsistance liés à l'exploitation et à la valorisation des ressources naturelles

L'autonomisation économique des femmes est un concept qui vise à donner aux femmes les moyens de participer pleinement à l'économie et de prendre des décisions économiques qui affectent leur vie. Cela peut inclure l'accès à l'éducation, aux compétences, aux ressources financières, aux marchés et aux opportunités d'entrepreneuriat et d'emploi. Les femmes qui sont économiquement autonomes ont tendance à être plus résilientes, à avoir une meilleure santé et à être plus impliquées dans leur communauté.

L'autonomisation économique des femmes est considérée comme un élément clé de la réalisation de l'égalité des sexes et du développement durable. L'OCDE a souligné que renforcer l'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable pour instaurer un développement durable et une croissance pro-pauvres. ONU Femmes a également souligné que l'autonomisation économique des femmes est un moyen sûr d'atteindre une croissance économique inclusive et durable.

Considérant qu'il s'agit d'un réel tremplin à la femme rurale vers la vie citoyenne et politique, l'ensemble des ONG du CAM comptent dans leurs projets respectifs des actions de

soutien à l'autonomisation des femmes à travers l'appui à l'organisation des femmes en coopératives féminines de valorisation des produits de terroirs et d'artisanat en grande majorité. Outre les avantages économiques, sur le plan social, l'épanouissement des coopérantes se concrétise par leur accès à une nouvelle position : celle de « manager » et d'entrepreneur ; ce nouveau statut leur permettant de développer de nouvelles capacités managériales tout en consolidant la confiance en elles-mêmes au profit de leur autonomisation et leur permettant de s'ouvrir sur de nouveaux horizons.

En effet, à travers leur participation à la gouvernance de la coopérative, ces femmes managers consolident leur autonomie sociale et économique et apprennent, par le contact régulier avec leur environnement, à développer des liens privilégiés avec différents acteurs institutionnels, à participer à la gestion des affaires locales et à s'activer dans la vie politique. Les apports des coopératives à l'autonomisation socio-économique des femmes rurales sont énormes contribuant au passage à la mise en place d'une société égalitaire et à la consolidation de la cohésion sociale.

En conclusion

- ⇒ Les expériences menées par les ONG membres illustrent des approches prometteuses ;
 - ⇒ Grâce à ces différentes initiatives, les femmes dans les territoires de vie ciblés par les ONG du CAM ont construit des conventions de partenariat avec différentes parties prenantes au niveau territorial. Certaines prennent aussi part au jeu démocratique, en votant et contribuant à la construction des décisions ;
 - ⇒ Ces femmes managers peuvent par ailleurs constituer - moyennant un encadrement - adéquat des actrices communautaires privilégiées capables de soutenir de manière efficace la conservation de la biodiversité et son exploitation durable. Une action importante pour les ONG du CAM est de promouvoir auprès des coopératives et de rendre systématiques des initiatives visant la conservation de la biodiversité à l'amont, qui constituent la matière première pour ces coopératives comme c'est le cas des PAM ;
 - ⇒ Ces femmes constituent également le profil idéal pour la commission Genre du CAM. Leur engagement et la position acquise au sein de leur communauté et de leur environnement en font les meilleures négociatrices et ambassadrices de la cause des territoires de vie au niveau local, régional, national et même au-delà pour certaines ;
 - ⇒ Si le champ coopératif est très développé, celui de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural est très limité, malgré les opportunités offertes par l'INDH et autres institutions publiques. Il existe en effet plusieurs programmes d'accompagnement et de soutien à l'entrepreneuriat spécialement dédiés aux femmes rurales, mais ce créneau reste très peu exploité ; Les ONG du CAM devrait donc penser à développer des initiatives autour de l'entrepreneuriat féminin rural, à améliorer les compétences des femmes et à les accompagner dans la création de leurs projets de TPE et pourquoi pas de PME ;
 - ⇒ La coopération avec des PTF et avec des ONG spécialisées dans la promotion de l'égalité des sexes serait toutefois une ressource majeure à exploiter pleinement, de même que la collaboration avec des entités d'évaluation chargées de l'égalité des sexes.
- Le renforcement de la participation des femmes dans les institutions de gouvernance et dans les processus de prise de décision.

Les institutions coutumières de GRN sont des institutions dépositaires de pratiques de gestion traditionnelle qui ont été mises en place par les communautés locales depuis des siècles, dans le but de contrôler l'espace dont elles tirent leur subsistance. Elles ont été adoptées pour réguler les usages et les droits sur les ressources naturelles. Les règles

instituées par ces instances permettent aux ressources de se renouveler et d'être conservées de manière pérenne, sans être menacées par la surexploitation. Cette gestion durable est une condition et un enjeu de survie pour l'homme et pour les nombreuses autres espèces qui partagent le milieu avec lui.

Malgré leur rôle bénéfique en matière de conservation, ces institutions restent hermétiquement fermées aux femmes qui de ce fait se retrouvent exclues de la prise de décision au sein de leurs communautés. Or, la participation des femmes dans les institutions coutumières de gestion des ressources naturelles est fondamentale pour la promotion de l'égalité des sexes et la durabilité environnementale.

- Selon une étude de l'ONU, il est recommandé de renforcer la participation des femmes dans les instances de prise de décisions formelles et informelles liées aux ressources naturelles et de créer des conditions pour que les femmes puissent utiliser les ressources de façon productive et durable ;
- Le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones a également souligné l'importance de défendre le rôle des femmes autochtones dans la conservation de la diversité biologique et culturelle lors d'un appel à contributions pour son prochain rapport thématique au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ;
- Le rapport 2021 sur les territoires de vie (ICCA Consortium) souligne que, les femmes autochtones, dans une grande diversité de contextes, portent et nourrissent des connaissances, des valeurs et des pratiques culturelles uniques et jouent un rôle essentiel dans la gouvernance collective et la conservation de leurs territoires de vie. Elles entretiennent et préservent la santé, le bien-être et la qualité de vie, notamment grâce à des systèmes de souveraineté alimentaire, à l'éducation et à l'apprentissage intergénérationnel et à une résistance active aux menaces à l'encontre de leur existence et leurs modes de vie.

Pour surmonter l'obstacle culturel que constitue l'interdiction de l'accès aux femmes aux instances coutumières de gouvernance, les ONG membres du CAM ont toutes développé des solutions innovantes. La contribution des femmes s'est manifestée de diverses manières, notamment par leur participation active au sein de comités locaux de gestion de projets, par la mise en place d'espaces communautaires de concertation, par leur adhésion à des associations et des coopératives. Cependant, leur contribution à la prise de décision reste relativement faible par rapport à celle des hommes, pour des raisons inhérentes à la femme elle-même qui ne se voit pas dans le rôle de leader et pour des raisons tel que l'analphabétisme.

En conclusion

- ⇒ Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir une participation plus équilibrée et inclusive des femmes dans les instances locales de gouvernance. Il faut s'attaquer directement aux facteurs qui sont la cause de cette situation.
- Une bonne pratique en matière de Genre.

Une « bonne pratique » d'intégration de l'approche genre dans les projets de soutien aux territoires de vie (IGP) est définie ici comme celle qui permet d'appliquer des méthodologies de transversalisation du genre dans toutes les étapes du processus de renforcement autonome. La revue bibliographiques et les enseignements tirés des expériences du CAM,

ont permis de dégager huit critères capitaux pour une bonne pratique IGP dans des projets de soutien aux APAC.

1. Analyse du contexte intégrant l'approche genre ;
2. Données statistiques désagrégées par sexe (données ou indicateurs sexo-spécifiques) ;
3. Participation active des bénéficiaires directs et indirects, hommes et femmes à toutes les étapes du PRA ;
4. Partenariats avec des impacts positifs dans la réduction des inégalités entre hommes et femmes ;
5. Garanties de la durabilité et de la reproductibilité du projet y compris les aspects visant l'égalité femmes-hommes ;
6. Analyse des résultats et des impacts intégrant l'approche genre (analyse des besoins et des intérêts des femmes et des hommes) ;
7. Observation des changements sociaux sur la réduction des inégalités femmes-hommes, représentations, comportements, etc. (évaluations et indicateurs Genre);
8. Contribution à la création d'un environnement plus favorable pour l'égalité entre les sexes (impact sur la législation, sur les politiques, sur l'allocation des ressources, etc.)

ii. Les difficultés repérées dans l'intégration de l'approche genre dans les pratiques organisationnelles et dans les projets des associations membres

- Difficultés dans l'intégration de l'approche genre dans les pratiques internes des associations

Une confusion sur le processus d'intégration de l'approche genre dans le projet associatif.

Le projet associatif se compose de plusieurs volets : vision, mission, valeurs et culture, principes d'action, ambitions et spécificités. Toutes les ONG membres du CAM considèrent qu'elles intègrent l'approche genre dans leur projet associatif. Cependant, on note une compréhension limitée de cet enjeu. Intégrer le genre dans le projet associatif est assimilé, au fait de cibler les femmes dans les projets, de recruter les femmes dans une proportion plus importante ou de mettre en place des actions pour favoriser la parité et la mixité de l'organisation. Les activités mentionnées font certes partie de la construction du projet associatif, mais elles doivent s'intégrer dans l'ensemble d'intérêts de l'organisation.

Par ailleurs, l'intégration de l'approche genre dans le projet associatif n'est pas réservée aux organisations spécialistes en genre. Même si l'organisation n'intervient pas en priorité dans des projets promouvant l'égalité femmes-hommes, le genre s'attache aux valeurs de l'organisation, à ses principes d'action et à sa culture organisationnelle d'une manière transversale.

- **Manque de partage en interne de l'information reçue dans les formations sur le Genre**

Souvent, ce sont les points focaux genre des ONG qui participent aux formations, ce qui ne favorise pas toujours une appropriation collective des apprentissages au sein des structures. Cette personne est alors sollicitée par l'ensemble des projets ; le reste des membres de l'équipe considérant qu'il ne s'agit pas d'une tâche qui rentre dans leurs prérogatives. Ce qui est une erreur monumentale.

Le défi à relever pour les ONG est celui de susciter l'intérêt de membres de l'équipe qui ne travaillent pas traditionnellement sur le genre, mais aussi de faire de la sensibilité et de la maîtrise de l'approche genre et développement un des critères de recrutement de nouveaux membres. En effet, il est noté que des animateurs et chefs de projets associatifs ont eux-mêmes une résistance au Genre. Il est important aussi de favoriser la socialisation de l'information et de mobiliser largement les ressources humaines des organisations autour des aspects liés au Genre.

- Difficultés dans l'intégration de l'approche genre dans les projets

Les résistances individuelles et culturelles.

Les résistances sont dans l'ensemble en lien avec les constructions socio-culturelles et religieuses des individus et des communautés vis-à-vis des rôles traditionnels de genre. La construction socioculturelle détermine la manière d'agir des hommes et des femmes au sein d'une société. Les hommes sont historiquement associés au rôle productif et leur présence est forte dans la sphère publique. Ces rôles ont permis de favoriser leur pouvoir au sein de la famille, dans la scène politique et dans le marché de travail. A l'inverse, le rôle reproductif est historiquement associé aux femmes. Il « comprend la responsabilité de mettre au monde et d'élever les enfants ainsi que de s'occuper des tâches domestiques ».

Les projets intégrant l'approche genre rencontrent des réticences des individus, des autorités locales et des communautés quand ils remettent en question les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères (famille, communauté, marché du travail). L'exemple le plus illustratif est la représentation des femmes dans les institutions coutumières de gouvernance. Les résistances entraînent parfois une opposition des familles pour la participation des femmes/ filles aux activités des projets ; un désintérêt de certaines femmes pour s'investir dans les activités des projets (elles n'ont pas le temps, elles ne veulent pas s'attirer les fourbes du mari, de la famille ou de la communauté, ou encore elles ne se sent pas capable de) ou leur difficulté à les exercer sur le long terme ; une faible mobilisation des hommes pour s'impliquer dans les projets considérés comme relevant de la sphère féminine.

Difficultés en lien avec la collecte des données/indicateurs sexo-spécifiques

Plusieurs blocages sont identifiés ici : a) Généralement les données désagrégées par sexe ne sont pas disponibles dans la bibliographie, b) l'utilisation des données sexo-spécifiques est perçue comme une surcharge de travail dans un contexte de manque de moyens et de ressources humaines au sein des ONG membres du CAM ; c) la collecte de données désagrégées n'est pas jugée pertinente quand les projets ciblent uniquement des femmes. Cependant, les données sexo-spécifiques sont un outil d'analyse du contexte préalable à la formulation du projet et permettent d'identifier les inégalités femmes-hommes quels que soient les thématiques ou les types d'intervention. Elles demandent du temps et des moyens,

mais permettent de partir sur de bonnes bases, surtout que les associations membres du CAM travaillent sur les sites sur de longues durées. Donc elles peuvent constituer une base de données qu'elles pourront périodiquement actualiser, réalimenter.

iii. Recommandations générales en vue d'améliorer les pratiques du CAM en matière de Genre.

Chacune des ONG membres du CAM possède sa propre culture institutionnelle, ses valeurs, ses compétences et son expérience dans son domaine d'activités. Son « identité » détermine largement sa manière de prendre en compte les considérations de Genre. Chacune de ses associations réunit des individus (femmes et hommes) qui souscrivent ou s'opposent au principe de l'égalité entre hommes et femmes et ceci indépendamment de la politique de leur organisation. Cela entraîne des répercussions sur la mise en œuvre des projets sur le terrain. L'égalité de genre dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources naturelles est un sujet très important et la réussite des actions entreprises par le CAM sur le terrain en est significativement tributaire. C'est pourquoi il est recommandé de :

- Programmer des temps et un espace de sensibilisation et de formation sur les enjeux de genre pour les membres du réseau, en veillant à associer notamment les instances décisionnelles des ONG membres ;
- Promouvoir la parité au sein des instances opérationnelles du CAM ;
- Organiser des temps d'échanges d'expériences multi-acteurs pour favoriser une compréhension commune des enjeux et la diffusion de bonnes pratiques Genre dans le réseau ;
- Lancer un appel à candidatures et s'associer à au moins une association spécialisée dans l'approche « Genre » et droits humains pour assurer la coordination de la commission Genre du CAM et pour mettre en place et dispenser des formations sur l'intégration de l'approche genre dans les pratiques organisationnelles (audit Genre) et dans les projets de soutien aux APAC au Maroc et en Afrique du Nord ;
- Faire de la perspective Genre un thème transversal dans les actions et projets du CAM, et éventuellement définir et mettre en œuvre un projet ciblant spécifiquement la promotion de l'égalité hommes-femmes au sein des organisations membres et des projets ;
- Soutenir des analyses de gouvernance spécifiques et sensibles au genre pour différents contextes de ressources naturelles afin de reconnaître les rôles, les responsabilités, les connaissances, les droits et l'accès aux ressources naturelles uniques des femmes et des hommes au sein des territoires de vie ;
- Soutenir les ONG membres qui souhaitent mener un diagnostic organisationnel sur l'intégration du genre en interne et établir un plan d'actions porté par une pluralité de personnes ressources et/ou par un point focal genre tournant ; L'ONG peut par exemple faire le choix de formaliser une politique des ressources humaines qui favorise l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Mobiliser au sein du réseau des moyens (ressources humaines et financières) pour garantir l'opérationnalisation du genre dans les organisations, ainsi que les évaluations Genre ;
- Capitaliser de manière collective les expériences menées par les organisations membres du CAM ;
- Travailler avec les médias qui pour la plupart continuent de véhiculer des stéréotypes.

VII. Politique Genre du CAM

Préambule

Le consortium APAC Maroc (CAM) est une plateforme collaborative regroupant des ONG (ici dénommées ONG membres), et des réseaux communautaires régionaux APAC.

Les membres du CAM font de la promotion des APAC, de leur reconnaissance dans la législation nationale, et du soutien approprié aux communautés gardiennes d'APAC à travers les politiques nationales et régionales, sectorielles et territoriales, les objectifs fondamentaux du réseau.

Pour cela le CAM s'est engagé dans un processus visant à :

- Décrypter le type de reconnaissance et de soutien qui serait possible et bénéfique aux APAC dans le contexte spécifique du pays ;
- Renforcer la force et l'élan d'un plaidoyer commun efficace ;
- Développer un argumentaire pour obtenir le soutien nécessaire, que ce soit en termes de législation, politique et/ou en mise en œuvre pratique ;
- Mettre en place une base de données nationale et un mécanisme d'évaluation par les pairs, exigé pour inscrire nos APAC au Registre international ;
- Développer des initiatives et mobiliser des financements en vue du soutien aux APAC les plus menacées ;
- Identifier de nouveaux membres et élargir le réseau APAC sur la base des critères et conditions établis par les membres.

L'engagement du CAM est guidé par quatre valeurs fondamentales :

- Les membres s'assureront qu'avec les moyens et les ressources qui leur sont confiés, le soutien qu'ils apporteront aux territoires de Vie soit efficace et responsable ;
- Les membres œuvreront à trouver - dans un cadre concerté - les solutions les plus durables possibles pour les communautés APAC avec qui elles travaillent ; Les membres sont entreprenants et engagés dans leur travail en faveur des APAC dans le cadre de valeurs et dans un état d'esprit visant à surmonter les défis ;
- Les membres s'engagent à intervenir dans le respect du CLIP. L'expression « consentement libre, informé et préalable (CLIP) » correspond au fait d'être en mesure de dire « oui » ou « non » à toute action ou proposition qui aura un impact sur les terres, les eaux, la diversité bioculturelle ou les droits d'une communauté. Si le CLIP est garanti, une communauté peut prendre des décisions sans subir de coercition, menaces ou tromperie ; avant qu'aucune action ne précède la décision ; et sur la base de toutes les informations pertinentes sur les différentes options disponibles, dans des langues et des formats accessibles. Les processus de prise de décision doivent être déterminés par la communauté et prévoir suffisamment de temps pour parvenir à un large consensus. Aussi, les communautés devraient avoir accès à une assistance juridique et technique si elles le demandent.
- Les membres feront tout leur possible pour inspirer ceux avec qui ils travaillent de leurs vision, valeurs, approches et choix, de leur façon d'appréhender les problèmes dans les territoires de vie, de leurs actions et de leurs plaidoyers en faveur de leur reconnaissance et de leur résilience.

Vision

Contribuer à transformer les normes de genre au bénéfice d'une Planète durable

La vision du Consortium APAC Maroc est de contribuer à promouvoir l'équité dans la conservation en intervenant en faveur de territoires de Vie/APAC restaurées écologiquement et socialement.

En d'autres termes, le CAM aspire à promouvoir des territoires de Vie où la résilience des écosystèmes et des communautés gardiennes de la biodiversité est renforcée, où ces communautés - hommes et femmes - vivent avec dignité et sécurité, et où une situation équitable et durable est atteinte.

Considérant l'égalité femmes-hommes comme un droit humain universel, comme le meilleur moyen pour éradiquer la pauvreté et comme un axe fondamental pour la conservation et le développement durable, le CAM met l'égalité de Genre au cœur de son action.

Grâce à sa politique Genre, le CAM est déterminé à faire en sorte que les considérations de Genre soient pleinement intégrées dans son travail en faveur de la conservation de la biodiversité et d'une meilleure résilience des territoires de Vie/APAC.

Cadre de référence

La politique Genre définit l'intention explicite du CAM à soutenir l'égalité de Genre et les principes exprimés dans les accords internationaux relatifs à la conservation de la biodiversité et aux droits des communautés locales et autochtones.

- La politique Genre du CAM s'aligne sur les engagements fondamentaux internationaux pris par le Maroc auxquels les ONG membres souscrivent.

Le Maroc a ratifié les principaux instruments de droit international, notamment ceux qui adhèrent à la promotion de l'égalité entre les sexes, à savoir : la Déclaration universelle des droits de l'homme (Paris, 1948), qui consigne la non-discrimination dans le premier et le deuxième article, stipulant que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ; Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF ou CEDAW en anglais) ratifiée par le Maroc en 1993 ; Les Conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail relatives respectivement à l'âge minimum d'admission à l'emploi et à la lutte contre les pires formes de travail des enfants (dont le travail domestique des petites filles) ; Les Objectifs de Développement Durable (ODD 5 : égalité entre les sexes).

- A travers sa politique Genre, le CAM s'inscrit dans les orientations nationales en matière d'égalité femmes-hommes.

Le Maroc s'est engagé de manière volontariste en faveur du respect des instruments internationaux sur l'égalité de Genre et qui ont la préséance sur les lois nationales. La Constitution du Royaume notamment, adoptée en juillet 2011, est venue consacrer l'égalité et

la parité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines. Elle dispose de la primauté des conventions internationales dûment ratifiés par le Maroc, y compris la CEDEF, et prohibe toute forme de discrimination, y compris celle fondée sur le genre. Elle introduit aussi la parité en tant que nouveau paradigme et institue l’Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination en tant que mécanisme de mise en œuvre (art. 19 et 164). La Commission nationale pour l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme a notamment pour mission de lutter contre la discrimination envers les femmes. Cette instance créée en vertu de la Constitution de 2011 agit de manière complémentaire aux autres acteurs chargés de la parité.

Objectif de la politique Genre du CAM

Disposer d’une politique Genre démontre la volonté du CAM à adopter, dans le cadre du processus de soutien aux territoires de Vie/APAC, une approche cohérente, coordonnée et efficace en matière d’égalité de Genre.

Deux constats fondamentaux sont à la base de la politique Genre du CAM :

- *Pour progresser et atteindre l'égalité de Genre et l'autonomisation des femmes et des filles au sein des territoires de vie, un nouvel état d'esprit est nécessaire.* Les solutions justes en matière de Genre doivent être plus qu'une mesure anti-discrimination, ce sont des moyens pratiques et utiles pour faire avancer tous les ODD de manière synergique. L'égalité de genre ne se résume donc pas à des avantages éthiques. Elle soutient aussi l'éradication de la pauvreté et de la faim, ainsi qu'une économie inclusive et durable ;
- *Il est essentiel de surmonter les obstacles persistants et structurels qui entravent l'accès des femmes aux ressources naturelles.* L'égalité de Genre favorise des communautés résilientes et saines, et accélère les politiques de gestion responsable de l'environnement. Pour que ses avantages soient durables et que davantage de femmes puissent s'émanciper socialement et économiquement, tout effort en faveur de l'égalité de Genre dans les territoires de vie doit contribuer à surmonter les obstacles structurels comme ceux liés aux inégalités dans l'accès à la terre et aux ressources naturelles, dans l'accès à l'information pertinente et en temps opportun, à l'inégalité des chances dans la formation, l'emploi et l'accès au marché, et à la faible implication des femmes au processus de gouvernance.

Enoncé des engagements au titre de la politique Genre du CAM

Dans le cadre du processus de soutien approprié territoires Vie APAC :

- La politique Genre du CAM s’aligne sur les engagements nationaux et les orientations stratégiques nationales en matière d’égalité de Genre, ainsi que sur les objectifs fixés par la politique sur le genre de l’ICCA Consortium Global, en ce qui concerne l’élimination de toutes les formes de discrimination ou de violence liées au genre, la promotion de modes de vie socialement, culturellement, économiquement et écologiquement durables pour « tous » ; "Tous" impliquant toutes les femmes, les hommes, de tous âges, classes sociales, ethnies et autres caractéristiques, dans toutes les parties du monde ;
- La politique Genre du CAM définit l’approche du réseau en matière d’égalité de Genre et d’inclusion à laquelle les ONG membres souscrivent ;

- Tout au long des travaux du CAM, l'équité entre les sexes est promue au moyen d'actions positives à l'endroit de ses structures de gouvernance, des ONG membres et des réseaux régionaux APAC ;
- La politique Genre du CAM renforce et précise la valeur unique des efforts que mène le réseau par le biais de ces ONG membres et des réseaux communautaires APAC régionaux, en matière d'intégration des considérations liées au Genre dans leur travail en faveur de la conservation et du maintien des APAC ;
- La politique Genre du CAM sert également de base pour appuyer la complémentarité entre les actions menées par les ONG membres et les réseaux communautaires APAC régionaux et pour développer des initiatives communes en vue d'accélérer l'atteinte des objectifs en matière d'égalité de Genre pour tous les territoires de Vie.

A travers l'intégralité du travail du CAM, de chacune des ONG membres et des réseaux communautaires APAC régionaux :

- L'équité des genres est promue par les projets/programmes d'action positive en faveur de la reconnaissance et du soutien appropriés aux territoires de Vie ;
- Le plaidoyer et le débat sur les questions liées à l'intégration des considérations de Genre dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles au niveau local, régional et national sera encouragé, facilité et soutenu si nécessaire par la commission Genre du CAM, les ONG membres et les réseaux communautaires APAC régionaux ;
- Le rôle et la mission des ONG membres du CAM et des réseaux régionaux est d'agir en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des capacités et du rôle de chaque gardien d'APAC indépendamment de son genre (homme ou femme et de son âge) ;
- Indépendamment de leur genre, tous ceux qui ressentent, vivent et démontrent un lien fort avec leurs territoires de Vie sont habilités à participer à leur gouvernance et à leur gestion. Les ONG membres du CAM au niveau de leurs zones d'intervention respectives, veilleront à ce que les pratiques discriminatoires en matière de genre dans la gouvernance d'une APAC soient éliminées et que les droits humains et la satisfaction des besoins de développement de tous les genres soient compris et promus comme essentiels à la force et à la résilience des communautés gardiennes des territoires de Vie/APAC.

Mise en œuvre et perspectives de la politique Genre du CAM

- Programmer des temps et un espace de sensibilisation et de formation sur les enjeux de genre pour les membres du réseau, en veillant à associer notamment les instances décisionnelles des ONG membres et des réseaux régionaux ;
- Promouvoir la parité au sein des instances opérationnelles du CAM ;
- Organiser des temps d'échanges d'expériences multi-acteurs pour favoriser une compréhension commune des enjeux et la diffusion de bonnes pratiques Genre dans le réseau ;
- Lancer un appel à candidatures et s'associer au moins une association spécialisée dans l'approche « Genre » et l'« approche droits humains » pour assurer la coordination de la commission Genre du CAM et pour mettre en place et dispenser des formations sur l'intégration de l'approche genre dans les pratiques organisationnelles (audit Genre) et dans les projets de soutien aux APAC au Maroc et dans la région Afrique du Nord ;
- Faire de la perspective genre un thème transversal dans les actions et projets du CAM, et éventuellement définir et mettre en œuvre un projet ciblant spécifiquement

la promotion de l'égalité hommes-femmes au sein des organisations membres et des projets ;

- Soutenir des analyses de gouvernance spécifiques et sensibles au genre pour différents contextes de ressources naturelles afin de reconnaître les rôles, les responsabilités, les connaissances, les droits et l'accès aux ressources naturelles uniques des femmes et des hommes au sein des territoires de vie ;
- Soutenir les ONG membres qui souhaitent mener un diagnostic organisationnel sur l'intégration du genre en interne et établir un plan d'actions porté par une pluralité de personnes ressources et/ou par un point focal genre tournant ; L'ONG peut par exemple faire le choix de formaliser une politique des ressources humaines qui favorise l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Capitaliser de manière collective les expériences menées par les organisations membres du CAM ; Faire la promotion des meilleures pratiques pour intégrer les questions de genre dans les stratégies de conservation et de soutien aux APAC dans l'ensemble du réseau et dans les politiques et stratégies nationales pertinentes ;
- Réaliser des évaluations Genre : Veiller à ce qu'une analyse et des recommandations sur les questions de genre soient systématiquement intégrées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des processus de renforcement autonome et de projets/programmes de soutien aux APAC ; Mettre en place les mécanismes nécessaires et inciter les ONG membres à développer des indicateurs sexospécifiques et des rapports sur l'équité entre les sexes dans le contexte du Cadre de suivi du CAM ;
- Collaborer avec toutes les parties prenantes pertinentes pour tirer parti des forces, des expériences et des leçons apprises par tous ;
- Travailler avec les médias qui pour la plupart continuent de véhiculer des stéréotypes ;
- Mobiliser au sein du réseau des moyens (ressources humaines et financières) pour garantir l'opérationnalisation de la politique Genre, ainsi que les évaluations Genre au sein du réseau et au profit des membres ;

Champ d'application de la politique Genre

- Cette politique s'applique à tous les membres du CAM, aussi bien les ONG membres que les réseaux communautaires régionaux APAC ;
- Il incombe à tous les membres d'assurer la mise en œuvre des principaux fondamentaux et des engagements au titre de cette politique ;
- La commission Genre est responsable de l'initiation et de la formation des nouveaux membres à l'approche Genre et de les informer du contenu de la politique Genre ;
- La commission Genre du CAM veillera à ce que cette politique soit mise en œuvre, évaluée et que les progrès lui soient rapportés annuellement ;
- La commission Genre du CAM en collaboration avec les autres organes de gouvernance du CAM, sont responsables de l'établissement des plans de travail et des procédures pour maintenir et mettre en œuvre cette politique.

VIII. Enoncé d'une initiative commune sur le Genre du CAM

VIII.1 Contexte et justification

Durant quatre décennies, le mouvement de défense des droits des femmes au Maroc a réussi à positionner la problématique de l'égalité hommes-femmes sur la scène sociale, politique et institutionnelle, sans oublier la lutte invisible des femmes populaires qui se regroupent dans des structures de revendication ou d'action, tels que les femmes d'Imider, les femmes des terres collectives ou encore les Femmes du logement social. Ces femmes ont investi l'espace public et sont arrivées à avoir gain de cause, insufflant une nouvelle dynamique et incitant à revoir les rôles et la répartition du pouvoir au sein de la famille et dans la société.

Aujourd'hui encore, la promotion d'une culture de l'égalité reste une des plus grandes batailles et certainement une des plus difficiles. Les valeurs que les femmes défendent doivent être présentées, défendues auprès des politiciens, des décideurs, des jeunes, des hommes, des femmes pour qu'ils puissent se les approprier, les porter et les défendre. C'est un complément indispensable à l'action dans le champ législatif.

Malgré des progrès notables, l'inégalité des genres persiste particulièrement dans les zones rurales. Les femmes gardiennes de la biodiversité et les femmes dans les territoires de Vie, comme démontré plus haut, sont encore dans l'ombre de leurs homologues masculins. Assurer aux femmes des communautés APAC un accès à des ressources et un contrôle sur celles-ci (par exemple, la terre, le bétail, l'eau, le salaire provenant de leurs activités) pourrait contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience de communautés entières et d'une grande partie de la population du pays peuplant les montagnes et les oasis.

Les femmes rurales d'une manière générale et celles des territoires de vie très spécialement, jouent un rôle clé dans la sécurité alimentaire. Les femmes rurales jouent un rôle clé dans des activités telles que la sélection des semences, la gestion de l'élevage et les cultures vivrières. Elles ont des connaissances traditionnelles précieuses et sont souvent les gardiennes de la biodiversité agricole. Enfin, elles ont un rôle important à jouer dans l'adaptation au changement climatique et dans la résilience des écosystèmes naturels et agroécosystèmes. *Ainsi, promouvoir l'égalité de Genre dans les territoires de Vie se justifierait tout à fait d'un point de vue de développement social, économique et environnemental.*

L'égalité de genre dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources naturelles est un sujet très important et la réussite des actions entreprises par le CAM sur le terrain en est significativement tributaire. Le diagnostic réalisé dans le cadre du projet transversal sur le renforcement du CAM, a par ailleurs clairement démontré que, certes les approches adoptées par les ONG du CAM sont très prometteuses et ont permis de réelles avancées en matière d'émancipation des femmes socialement et économiquement, mais force est de constater que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour passer de l'approche « femmes et développement » à l'approche « Genre et développement ».

Une initiative commune sur le Genre du CAM devra essentiellement s'attaquer aux difficultés d'intégration de l'égalité de genre dans les pratiques organisationnelles des ONG membres et des réseaux régionaux, ainsi qu'aux difficultés d'intégration de l'égalité de Genre dans les projets. Elle devrait permettre l'opérationnalisation de la commission Genre pour accompagner le processus visant à faire du CAM un leader en matière d'intégration du Genre dans la conservation et la gestion durable des territoires de vie.

VIII.2 Portage et localisation de l'initiative commune du CAM sur le genre

Comme son nom l'indique, l'initiative commune du CAM sur le genre (ICCG) sera portée par l'ensemble des ONG membres, qui devront chacune mobiliser les moyens humains et financiers pour sa mise en œuvre. La commission Genre du CAM sera l'organe de pilotage, de coordination, et de suivi de l'initiative. Les ONG membres seront en charge chacune pour les parties qui la concerne de la mise en œuvre ; les actions inscrites dans l'ICCG pouvant constituer une composante, une action ou même une activité d'un projet/programme développé par l'ONG en question. ICCG sera dès lors localisée dans les sites d'intervention des ONG membres et des réseaux régionaux qui arriveront à mobiliser des fonds pour sa mise en œuvre. Mais il souhaité que l'ICCG puisse avoir une portée nationale pour couvrir une grande partie des écorégions et des territoires de Vie.

VIII.3 Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs de l'ICCG sont les organes de gouvernance du CAM, en particulier la commission Genre, les ONG membres et les réseaux communautaires APAC régionaux. Les bénéficiaires indirects sont les communautés locales gardiennes de la biodiversité, les femmes et les hommes des territoires de vie APAC.

VIII.4 Approche

Afin de répondre à ces engagements, le CAM s'est doté en 2023 d'un document d'orientation stratégique ou politique Genre et développement, qui a posé les premiers jalons pour la prise en compte du genre de manière systématique et global dans l'action du réseau et dans les projets/programmes mis en œuvre individuellement par ses membres. La commission Genre du réseau est l'organe en charge de décliner les orientations inscrites dans ce document en un plan d'action opérationnel et de veiller à sa mise en œuvre. Son action devrait se traduire par une meilleure prise en compte de l'approche genre dans les initiatives de soutien aux territoires de Vie APAC.

Pour pallier aux difficultés liées à l'intégration de l'égalité de Genre, ICCG devra intervenir à deux niveaux :

- L'amélioration des pratiques organisationnelles des membres du réseau à travers le renforcement des capacités individuelles et organisationnelles, et la production d'outils et de ressources sur l'intégration de l'égalité de Genre dans les territoires de vie ;
- La promotion de l'intégration de l'égalité de Genre à toutes les étapes de mise en œuvre des projets en travaillant sur des projets pilotes portés par les ONG membres qui le souhaitent ;
- Les bonnes pratiques de l'ICCG seront diffusées auprès des acteurs pertinents, y compris les médias.

VIII.5 Objectifs de l'ICCG

L'objectif du CAM est d'être leader en matière d'égalité des genres dans la conservation tant dans ses programmes que dans son action de plaidoyer.

Objectifs spécifiques

1. Améliorer les pratiques organisationnelles des membres du réseau pour une meilleure appropriation et prise en compte de l'égalité de Genre ;
2. Promouvoir l'intégration systématique de l'intégration de l'égalité de Genre dans les projets de soutien aux territoires de Vie ;
3. Faciliter le partage des bonnes pratiques dans la perspective d'inspirer d'autres acteurs institutionnelles et de la société civile.

VIII.6 Résultats et activités

R 1 Les membres du CAM disposent des capacités nécessaires à une meilleure appropriation et intégration de l'égalité de Genre.

A.1.1 Réalisation d'un diagnostic organisationnel sur l'intégration du genre en interne pour les ONG membre qui le souhaite, associé à un plan d'action et désignation d'un point focal genre tournant pour les ONG auditée ;

A.1.2 Développement et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités sur l'intégration de l'égalité de Genre qui sera accompagné par des visites d'échanges et de partage ;

A.1.3 Accompagnement des ONG membres qui le souhaitent à développer pour leur organisation une politique des ressources humaines qui favorise l'égalité entre les femmes et les hommes, et définition des mécanismes pour son appropriation réelle par l'ensemble des membres de l'organisation ;

A.1.4 Identification des besoins et développement sur cette base de ressources pédagogiques sur l'intégration de l'égalité de Genre dans les territoires de Vie ; formation de formateurs sur l'utilisation des ressources développées.

R.2 Des projets pilotes en matière d'intégration systématique de l'égalité de Genre dans le soutien aux territoires de vie sont mis en œuvre par les membres du CAM

A.2.1 Désignation des projets pilotes en matière d'intégration de l'égalité de Genre dans le soutien aux territoires de Vie ;

A.2.2 Développement de la méthodologie dans un cadre commun et réalisation par chaque ONG individuellement d'un diagnostic opérationnel sur l'intégration du genre dans son projet ;

A.2.3 Formation des équipes des projets et de leurs partenaires (départements sectoriels, collectivités territoriales, etc.), en charge de la formulation des projets, de la mise en œuvre et de leur évaluation, sur l'intégration de l'approche genre en s'appuyant sur les outils pédagogiques existants ou développés par le CAM ;

A.2.4 Formulation, dès l'analyse du contexte du projet, des données ou indicateurs sexo-spécifiques et sensibles au genre permettant de mesurer les résultats du projet ; développement d'un système de marqueurs pour s'assurer de leurs impacts positifs ;

A.2.5 Mobilisation des moyens suffisants (ressources humaines et financières) pour l'opérationnalisation du genre dans les projets de soutien aux APAC.

R.3 Les bonnes pratiques en matière d'intégration de l'égalité de Genre dans les projets de soutien aux APAC sont documentées et largement diffusées

A.3.1 Documentation d'une bonne pratique sur l'engagement des équipes opérationnels, la direction et du Conseil d'administration ;

A.3.2 Documentation d'une bonne pratique de Gender coaching (accompagnement d'une organisation pour l'intégration du genre dans les projets, le développement de formation pour le personnel, la communication, ...)

A.3.3 Documentation d'expériences réussies qui ont permis de faciliter l'accès des femmes gardiennes de la biodiversité aux médias et aux technologies de l'information et de la communication.

Référence bibliographique

Adéquations, 2016. Fiche pratique Adéquations « Prendre en compte le genre dans l'information et la communication ».

http://www.adequations.org/IMG/pdf/Fiche_genre_comm.pdf

Annie, PLAN Odile (coord.) (2000), Femmes, Hommes, construire l'égalité, Revue POUR, n° 168 (décembre), 223 p.

CQFD - AQOCI, 2013. Guide de rédaction non sexiste. <http://www.aqoci.qc.ca/?Politique-d-egalite-entre-les,1973>

Haut Conseil pour l'Egalite, 2015. Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe. http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pratique_vf_2015_11_05-3.pdf

Coordination SUD, Le Monde selon les Femmes. Référentiel pour les formatrices et les formateurs en genre et développement.

<http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/referenciel.pdf>

Huvio, T. & Synnevag, G. (draft) Sector Guide: Incorporating gender into on-farm management of plant genetic resources. SEAGA Programme, FAO. 1998.

Thomas-Slayter, B & Sodikoff, G. 2001. Sustainable investments: women's contributions to natural resource management projects in Africa, p. 45- 61. in Development in practice. V. 11, No. 1, Feb. 2001.

JUNTER LOISEAU Annie et MALPA Nicole (2000), « Aménagement du temps de travail, égalité des chances hommes et femmes, création d'emploi », Comment les femmes et les hommes utilisent leur temps ? Trois études européennes, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, pp. 49-82.

LABOURIE-RACAPÉ Annie (2000) « Le genre comme concept et outil en sciences sociales », in Stéphanie Condon, Michel Bozon, Thérèse Locoh (dir.), Démographie, sexe et genre : Bilan et Perspectives, Paris, INED, Dossiers et Recherches n° 83, pp. 3-11. LABOURIE-RACAPÉ LAUFER Jacqueline, MARRY Catherine, MARUANI Margaret (dir.) (2001), Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme, Paris, PUF, Sciences sociales et sociétés, 245 p.

SEN Amartya (2000), Repenser l'inégalité, Paris, Seuil, L'Histoire immédiate, 284 p.

NUSSBAUM Martha (1999), Femmes et égalité : l'approche fondée sur les capacités, Revue internationale du travail, n° 3 (numéro spécial : Femmes, genre et travail), pp. 247-268

Mohamed Aït Hamza, « Nomadisme et semi-nomadisme au Maroc », Encyclopédie berbère [En ligne], 34 | 2012, document N66, mis en ligne le 15 décembre 2020, consulté le 17 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2752> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.2752>

Mohamed MAHDI. Transhumance chez les Ait Arfa du Moyen Atlas. Ruptures et continuité. Texte de la communication présentée au séminaire : "L'actualité de la transhumance dans le Haut et Moyen Atlas" - ENA, Meknès, Maroc - 10 mars 2012

Mohamed Mahdi. **Transhumance et rites sacrificiels des Rheraya du Haut-Atlas marocain**
p. 215-237